

Première séance, mardi 10 février 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Ouverture. – Discours inaugural. – Communications. – Validation du mandat de député d’Hubert Dafflon, en remplacement d’Edgar Schorderet. – Validation du mandat de député d’Isabelle Portmann, en remplacement de Fritz Burkhalter. – Validation du mandat de député de Silvio Serena, en remplacement de Bruno Fasel. – Validation du mandat de député de Daniel Bürdel, en remplacement de Bruno Jendly. – Assermentation de M^{me} et MM. Hubert Dafflon, Isabelle Portmann, Silvio Serena et Daniel Bürdel. – Projet de décret 2015-DIAF-1 Naturalisations – février 2015; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi 2014-DIAF-130 Journée du bilinguisme, entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2014-DIAF-59 Modification de la loi sur l’agriculture (canton sans OGM); entrée en matière, 1^{re} lecture. – Rapport 2013-DIAF-85 Réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements (P2011.12 – 2012-GC-16); discussion. – Elections.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: Olivier Suter, Bernadette Hänni, Pascal Grivet, Gabrielle Bourguet, Ralph Alexander Schmid, Louis Duc, Marc-Antoine Gamba, Sébastien Frossard, Giovanna Garghentini, Patrice Jordan.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

—

Communications

Le Président.

1. Avec M^{me} la Secrétaire générale du Grand Conseil, M^{me} Mireille Hayoz, nous avons eu une discussion récente avec M. Philippe Savary, directeur du Service de l’informatique et des télécommunications (SITel). L’idée est d’obtenir une adresse pour tous les députés en @parl.fr.ch, ainsi que le WiFi dans tous les locaux des bâtiments de l’Etat. C’est certainement très utile, surtout lorsque l’on travaille dans les commissions ou pour d’autres séances avec les conseillers d’Etat ou députés. Dans l’idéal, on aurait souhaité ce changement maintenant, mais le système actuel avec code et sms sera modifié à partir d’avril. Dès ce moment, nous devrions avoir nos adresses et le réseau adéquat selon M. Savary, directeur du SITel. Nous allons donc patienter jusqu’en avril.
2. Dans l’objectif d’une meilleure visibilité du Grand Conseil, la salle du Grand Conseil sera ouverte au public, sous la forme d’une visite guidée, le samedi 23 mai entre 9 heures et 16 heures et, pour les écoles, le mercredi 3 juin de 8 heures à 16 heures. Le Bureau en a été informé et sera invité à y participer.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Validation du mandat de député d’Hubert Dafflon, en remplacement d’Edgar Schorderet

Validation du mandat de députée d’Isabelle Portmann, en remplacement de Fritz Burkhalter

Validation du mandat de député de Silvio Serena, en remplacement de Bruno Fasel

Validation du mandat de député de Daniel Bürdel, en remplacement de Bruno Jendly

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l’exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Sarine et de la Singine. Le Bureau a également constaté que M^{me} et MM. Hubert Dafflon, Isabelle Portman, Silvio Serena et Daniel Bürdel remplissent les conditions d’éligibilité fixées par l’article 48 de la loi sur l’exercice des droits politiques et ne sont pas touchés par l’article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députés.

> La validation de ces quatre mandats est acceptée tacitement.

—

Assermentation de M^{me} et MM. Hubert Dafflon, Isabelle Portmann, Silvio Serena et Daniel Bürdel

> Il est passé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Messieurs, vous venez d’être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre

élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée.

—

Discours inaugural

Le Président. Monsieur le 1^{er} Vice-président,
Monsieur le 2^e Vice-président,
Mesdames et Messieurs les députés,
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires parlementaires,
Mesdames les Huissières,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et des médias,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec émotion, mais également une grande fierté, que je vous adresse ces quelques mots à l'occasion de la première session du Grand Conseil fribourgeois que j'ai l'honneur de présider.

Avec l'appui de mes deux vice-présidents, du Bureau et du secrétariat, je me réjouis de conduire nos travaux durant cette année pour le bien de la population fribourgeoise et de notre canton.

La triple échéance électorale qui pointe à l'horizon – avec l'enchaînement des élections fédérales, communales et cantonales – annonce des débats plus passionnés qu'à l'accoutumée, pour utiliser un euphémisme. J'ose croire toutefois que nous saurons raison garder et que malgré les enjeux importants pour toutes les forces politiques de ce canton, nos discussions seront à la fois constructives, efficaces et empreintes de dignité. Winston Churchill disait à ce propos: «En avalant les méchantes paroles qu'on ne profère pas, on ne s'est jamais abîmé l'estomac.»

Je souhaite donc que nous puissions faire avancer les projets que nous avons sur le feu dans le respect des opinions de chacune et chacun.

Notre canton et ses autorités ont toujours su trouver dans ces échanges, aussi animés fussent-ils, un chemin pour ficeler les consensus profitables au plus grand nombre. Cette capacité de dialogue est notre force et nous devons la préserver.

Im November, anlässlich meiner Wahl zum Präsidenten, habe ich von meinem Wunsch nach einem starken und solidarischen Kanton Freiburg gesprochen. Ich habe den sozialen Zusammenhalt erwähnt, dank dem wir alle zusammen sprechen können, um die besten Lösungen für unsere Bevölkerung zu finden.

Dès lors, j'aimerais vous faire part de deux réflexions en lien avec l'actualité de ces dernières semaines et de deux dates clés qui ont fait voler en éclat certaines de nos certitudes. Derrière ces deux réflexions, nous allons retrouver ce besoin de cohé-

sion et d'unité face à l'adversité qui doit nous rassembler et non nous diviser pour imaginer ce canton de Fribourg fort et solidaire dont j'ai fait mention il y a quelques instants.

Le 7 janvier dernier, Paris était victime d'un attentat terroriste sans précédent. La brutalité de cette attaque commise par des djihadistes contre Charlie Hebdo et contre un commerce juif a fait l'effet d'un choc considérable. Cette attaque sanglante contre la liberté d'expression, mais finalement contre notre liberté à nous toutes et tous, a provoqué une indignation légitime et des rassemblements de solidarité d'une ampleur phénoménale. Ce 7 janvier désormais de triste mémoire a donné une résonnance mondialisée à ces cultures qui s'entrechoquent à quelques centaines de kilomètres de Fribourg.

Diese Tragödie hat die Freiburgerinnen und Freiburger sowie einen grossen Teil der Welt bewegt. Wir müssen heute über dieses Drama hinausschauen und es unserer Realität gegenüberstellen. Weltweit gibt es tatsächlich einen Kampf der Kulturen, und jetzt fliesst er in unsere Debatten ein und fordert uns vor allem brutal auf, ihn zur Kenntnis zu nehmen. Die Schweiz und Freiburg können ihn nicht ignorieren oder sich mit plakativen Antworten begnügen.

La radicalisation trouve certaines de ses racines dans nos sociétés occidentales. Il peut s'agir d'un profond mal-être social ressenti par une partie de notre population. Il peut s'agir d'exclusion et de discrimination dans des banlieues de Paris ou de Londres abandonnées par l'Etat. Il peut s'agir d'un échec de l'école et de la formation. Il peut s'agir d'un échec du dialogue intercommunautaire. Il peut s'agir encore de l'inefficacité des politiques d'intégration et de bien d'autres facteurs encore. La radicalisation est donc également le fruit de nos entrailles, car nous n'arrivons pas à donner des perspectives et de l'espoir à une partie de notre population qui vit en permanence à l'ombre de la prospérité économique.

Bien sûr, Fribourg ou Genève, ce n'est pas Paris. Par chance, notre situation économique et sociale est bien plus stable. Pouvons-nous pourtant nous laver les mains du 7 janvier, en prétendant que cela ne se produira probablement pas chez nous? Non, au contraire, nous devons redoubler d'efforts pour préserver notre cohésion sociale. Certains de nos jeunes sont partis faire la guerre en Syrie et en Irak. Il est donc important de n'avoir aucun tabou sur cette question, d'être attentif et de veiller à ce que nos liens sociaux restent solides dans nos villes et nos villages. Et cela commence ici à Fribourg.

Après l'assassinat en Norvège de 77 personnes par le terroriste d'extrême-droite Anders Brejvik, Jens Stoltenberg, le premier ministre de ce pays qui ressemble tant à la Suisse sur de nombreux points, a montré la voie à suivre face à l'intolérance et à la barbarie: «Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture et de tolérance.» L'intégration de toutes les composantes de notre société doit demeurer une priorité cantonale. C'est dans les fractures sociales, scolaires, économiques et identitaires que va naître et se multiplier le virus de l'extrémisme. Il faut donc poursuivre et renforcer notre action dès maintenant en étant à l'écoute des signaux avant-coureurs d'une ghettoïsation de notre société et de l'émergence de communautarismes de quelque nature que ce

soit. Nous avons la chance à Fribourg d'avoir une politique d'intégration qui fonctionne bien. Continuons à donner des perspectives à nos jeunes qu'ils viennent d'ici ou d'ailleurs.

Alle Bemühungen, Räume zu schaffen, die dem gegenseitigen Verständnis zwischen den verschiedenen Gemeinschaften in unserem Kanton dienen, müssen studiert, unterstützt und umgesetzt werden. Gleichzeitig müssen alle Stigmatisierungs- und Ausgrenzungsversuche erfasst und bekämpft werden.

Bien sûr, la politique de sécurité est centrale dans ce dispositif. Ne voyez donc aucun angélisme face à des menaces dans mon discours. Mais nous devons en complément de l'action sécuritaire cultiver et renforcer nos capacités intégratives, notamment par l'école, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi, qui constituent le ciment de notre cohésion sociale et le premier rempart contre l'extrémisme.

S'il fait toujours bon vivre dans notre canton, les nuages noirs peuvent rapidement s'amonceler à l'horizon. Vous le savez toutes et tous aussi bien que moi. Ce sera ma deuxième et dernière pensée en lien avec l'actualité. Il s'agit bien évidemment de l'abandon par la Banque nationale du taux plancher face à l'Euro, le 15 janvier dernier, 6 jours après la tuerie de Paris. Toute une partie de l'économie pourrait souffrir durablement de cette nouvelle donne sur le marché des changes. Les premières entreprises victimes de la quasi-parité avec l'Euro apparaissent déjà dans la presse régionale, également à Fribourg. Nos retraites sont également menacées, avec les placements des caisses de pensions, qui auraient perdu en un jour 30 milliards de francs.

Pour de nombreux analystes, la situation économique va se dégrader ces prochains mois. Le chômage partiel est déjà utilisé par certaines entreprises. Selon les experts de l'EPFZ, le chômage va grimper jusqu'à 4,1% en 2016 et même une courte période de récession devrait frapper la Suisse ces prochains mois.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, Freiburg entgeht dieser Krise nicht. Der Kanton muss ihr schon jetzt entgegengetreten und wird ihr in den kommenden Wochen weiterhin entgegengetreten müssen. Laut den Marktbeobachtern bringt ein Kurs unter 1.15 Franken für 1 € die Schweizer Wirtschaft in Schwierigkeiten. Angesichts des Ausmasses der sich abzeichnenden Krise müssen wir Lösungen finden, bei der wir gemeinsam eine Anstrengung erbringen und auf die Solidarität setzen, um unsere Arbeitsplätze zu erhalten und damit die Angestellten nicht in Form von Lohnkürzungen und längerer Arbeitszeiten die Zeche bezahlen müssen.

Notre canton, comme le reste de la Suisse, est mis à l'épreuve aujourd'hui. Car notre cohésion sociale est menacée à moyen et long terme, avec une augmentation du chômage et, vous l'aurez compris, avec les coûts sociaux et financiers qui vont avec. Dans cette période cruciale pour Fribourg, nous devons rester unis et solidaires, afin de mener des discussions constructives face à ces bouleversements.

En une semaine, début janvier, nous avons donc été confrontés à deux événements majeurs, qui auront des implications

dans les débats politiques que nous aurons à mener ces prochains mois. La tuerie de Paris nous invite à la vigilance et au renforcement de notre politique d'intégration et de dialogue. La fin du taux plancher nous invite à une action résolue et concertée pour préserver notre tissu économique et nos emplois. Comme président du Grand Conseil, je souhaite avec vous poursuivre ce travail de rassemblement, afin que notre canton continue à avancer pour le bien commun de l'ensemble de ses concitoyens et concitoyennes. Il en va de notre responsabilité de travailler ensemble dans la concertation et la transparence pour réussir les grands défis que doit relever notre canton.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une excellente session!

—

Elections

Un membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Afin de jouer toute transparence, j'aimerais confirmer la position du groupe libéral-radical concernant la Commission des finances et de gestion. Comme défini au début de la législature, la répartition des sièges dans les commissions représente la force des différents partis politiques. C'est pour cette raison, et malgré les bruits de couloir et contrairement aux propositions qui nous ont été faites, que nous soutenons à l'unanimité la candidature de notre collègue Gabriel Kolly. Par contre, je me permets, au nom du groupe libéral-radical, de signaler également à cette occasion que la répartition des présidences et vice-présidences selon les forces des partis était également acquise. Aujourd'hui, ceci n'est plus le cas car notre groupe n'a plus de présidence ni de vice-présidence sur les quatorze fonctions. Notre groupe ne comprendrait pas que cela perdure, raison pour laquelle nous comptons sur votre soutien, sachant que tous les groupes sont sensibles à une répartition équitable des fonctions depuis des décennies.

—

Projet de décret 2015-DIAF-1 Naturalisations – février 2015¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à neuf reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de huitante-six dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour septante-trois dossiers. Treize dossiers ont été recalés

¹ Texte du décret pp. 218ss.

pour diverses raisons. Les trente-trois dossiers avec préavis positif de la Commission remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois. Pour deux dossiers, [REDACTED], et [REDACTED] et ses enfants, qui ont déjà occupé le Grand Conseil, la Commission ne se prononce pas et prend acte des arrêts du Tribunal Cantonal qui annule les décisions du Grand Conseil du 14 novembre 2013 quant au refus de naturaliser ces personnes.

La Commission des naturalisations prend également acte de la décision du Bureau du Grand Conseil de ne pas faire recours auprès du Tribunal Fédéral contre les arrêts du Tribunal cantonal. La Commission des naturalisations aurait souhaité soumettre ces cas au Tribunal Fédéral afin d'avoir une jurisprudence définitive de la plus haute instance. Tel n'est pas le cas.

La Commission des naturalisations, en date du 8 janvier 2015, a donc envoyé un courrier au Tribunal cantonal pour leur demander une interprétation de leurs arrêts. Doit-on modifier la loi sur le droit de cité fribourgeois ou son règlement d'exécution? La Commission est dans l'attente de la réponse à cette question. Pour l'instant, la Commission des naturalisations ne modifie pas sa pratique et tient à faire respecter la législation en vigueur en matière de droit de cité fribourgeois. Ceci dit, la Commission des naturalisations, à sa majorité, vous demande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel que présenté.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'entrer en matière.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'interviens ici à titre personnel. Dans le cadre du décret qui nous est soumis en ce moment, j'ai pris note que nous avons, au N° 75 pour être précis, une personne qui officie comme prêtre dans notre diocèse, j'imagine. Ma question, soyez-en rassurés, ne concerne absolument pas ce cas, je tiens à le dire. Cependant, je souhaiterais, M. le Président, avoir une précision quant à l'interrogation – pour ne pas dire plus – que j'ai eue lorsque j'ai appris qu'un prêtre, destitué de ses fonctions cléricales en juillet 2010, avait eu l'intention de déposer une demande de naturalisation en 2014 en s'annonçant toujours comme prêtre de l'Eglise catholique. La chancellerie de l'Evêché, quant à elle, avait encore rappelé, dans le cadre qui la concerne bien entendu, que cette personne n'était plus autorisée à exercer aucun ministère depuis un décret du 3 juillet 2010. Ma question est donc la suivante: Dans le cadre des naturalisations qui concernent des religieux de l'Eglise catholique romaine, la commission est-elle au courant de l'état clérical de ces derniers?

Dans la situation qui m'avait interpellé, dont j'ai brièvement évoqué les faits, je souscris à l'idée qu'une personne qui se déclarerait encore religieux alors qu'elle ne l'est plus usurpe, à mon avis, une identité qui trompe notamment son entourage, je pense ici à des personnes âgées et à leur générosité. Je pense que la Commission des naturalisations devrait apposer son veto dans cet ordre d'idées.

Si l'Official – l'enquêteur de l'Evêché – fait son travail dans le cadre des enquêtes qui lui sont confiées, la Commission des naturalisations se doit donc, à mon avis, d'avoir toutes les informations précises quand elle reçoit les candidatures émanant d'ecclésiastiques. Est-ce donc dans cet ordre d'idées, dans cet état d'esprit que les choses se passent actuellement?

Le Rapporteur. A propos de la question du député Chassot quant au N° 75 qui est déclaré prêtre, ce candidat a été auditionné par la commission. A la commission, c'est comme pour toutes les autres professions, on a une déclaration qui est faite sur la situation de la personne. Aucunement, la commission n'aurait été mise au courant qu'il n'était plus prêtre mais, pour nous, c'est secondaire. Pour nous, ce qui est primordial, c'est qu'il respecte la loi sur le droit de cité fribourgeois, qu'il rentre dans tout ce qui est donné. S'il avait fait une fausse déclaration, s'il avait eu maille à partir avec la justice, par exemple, et qu'il aurait fait de fausses déclarations, la naturalisation et le droit de cité fribourgeois pourraient lui être retirés dans les huit ans.

Mais, en l'occurrence, la Commission des naturalisations, pour le N° 75, a constaté qu'il remplissait les conditions définies par la loi dans l'état de ce qui a été présenté à la commission et de tout le dossier qui nous a été présenté.

La Commissaire. Je ne peux que confirmer les propos du rapporteur. En l'occurrence, il faut quand même préciser qu'il ne s'agit pas du N° 75. M. Chassot parle d'une autre personne, qui est prêtre et qui serait révoqué par l'Evêché. Il s'intéressait juste à savoir quelle serait la pratique de la commission en cette matière.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je m'excuse vraiment mais j'ai compris que M. Chassot avait parlé du N° 75, qui était prêtre. Alors, je ne voudrais surtout pas qu'il y ait une confusion. En tout cas sur le N° 75, la commission, dans l'état actuel des faits, n'a absolument rien à redire sur cette personne.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'ai donc pris comme exemple le N° 75; c'est un exemple, ce n'est pas la personne que je cite. Je rejoins les propos de M^{me} la Conseillère d'Etat. Cette situation m'avait interpellé parce que cette personne avait fait une demande et que j'avais été au courant de cette situation-là, ce qui m'avait étonné, parce que l'Official avait fait un décret concernant un futur candidat. J'imagine que ces situations doivent venir aux oreilles des membres de la commission. Mais pour le N° 75, ici, je n'ai absolument rien à émettre comme considération à son égard.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Cette fois, j'ai bien compris la question de M. Chassot. Maintenant, la question, est-ce que le monsieur dont vous parlez fait partie du décret? Sinon, je ne vois pas l'intervention et je regrette l'amalgame qui aurait pu être fait avec le N° 75.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). D'abord mes liens d'intérêts: je suis président de la commission des naturalisations de la commune de Düringen. Je signalerai au passage que dans le cas de M^{me} [REDACTED] je n'avais pas encore la présidence. Les premières décisions ont donc été prises dans la législature passée. Je parle aussi ici au nom de mon groupe. Dans notre amendement, nous demandons un vote séparé sur les numéros 72 et 73, M^{me} [REDACTED] et M^{me} [REDACTED], et vous demandons de refuser ces deux demandes de naturalisation. Pourquoi? Il s'agit d'une question de crédibilité de ce parlement. Je m'explique: on avait déjà une fois refusé ces deux demandes. Après, cela s'est arrêté au niveau du Tribunal cantonal. Nous souhaitons donc qu'on ait une décision finalement, qu'on ait vraiment un tribunal suprême s'il y a encore des recours qui seront déposés.

La loi est claire, les critères sont clairs. Les conjoints doivent aussi répondre aux mêmes critères de naturalisation et, en l'occurrence, – je vais vous expliquer – pour ces deux personnes, ce n'est pas le cas. M. [REDACTED] est condamné, donc rien que par sa problématique – je ne veux pas m'étaler ici – de toute façon, il ne répond pas aux critères pour un passeport suisse s'il en demandait un. Le conjoint de M^{me} [REDACTED] n'est pas en Suisse et, selon mes informations, ne parle pas du tout les langues de notre pays.

Donc, nous vous demandons effectivement de confirmer la décision que nous avons prise et de refuser ces deux demandes.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir à 100% l'amendement de Markus Bapst par rapport aux numéros 72 et 73. Comme déjà évoqué par M. le Député Markus Bapst, il s'agit d'une part d'appliquer les lois – même si la commissaire tourne la tête – et d'autre part aussi de confirmer la décision du Grand Conseil déjà prise dans cette salle.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Ich bitte Sie – in gegenteiliger Meinung zu meinen Vorrednern –, diesen beiden Gesuchen zuzustimmen.

Ich persönlich kenne vor allem den Fall Nr. 72 aus Düringen. Es kann sein, dass wir die Bestimmungen einhalten müssen. Aber das Kantonsgericht und das Verwaltungsgericht haben klar gesagt, dass wir nicht Recht haben, dass wir dieser Frau und ihren beiden Kindern die Einbürgerung nicht verwehren können, weil ihr Mann straffällig wurde. Übrigens ist die Straftat verjährt und alle sollen eine zweite Chance bekommen. Diese Frau und ihre Kinder – die Kinder sind hier geboren – sind in Düringen bestens integriert und machen in Vereinen mit. Sie ist Geschäftsführerin, spricht sehr gut Deutsch und erfüllt alle Bedingungen. Wenn sie sich morgen scheiden lassen würde, würde sie übermorgen eingebürgert. Das kann doch nicht der Sinn sein.

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations a pris acte de la décision du tribunal et pris acte de la décision du

Bureau du Grand Conseil. La Commission des naturalisations ne tient pas à faire un bras de fer avec le Bureau du Grand Conseil; elle regrette cette décision. Je vous l'ai dit, elle aurait aimé un arrêt de la plus haute instance de la Confédération sur ce sujet. Mais il est clair que par rapport à la loi sur le droit de cité fribourgeois, les personnes présentées ne remplissent pas les conditions. C'est pour cela qu'on demande au tribunal si on doit modifier la loi. A l'origine, c'était les conjoints qui ne remplissaient pas les conditions. Dans l'article 6, il est dit que les conditions de naturalisation s'étendent au conjoint. Actuellement, si l'on prend le cas de M^{me} [REDACTED] elle n'est plus sur territoire helvétique. Dans le deuxième cas, Monsieur, même s'il a été condamné et qu'il y a prescription, il n'a pas le droit actuellement de rentrer en Suisse. Mais voilà, la décision du tribunal est telle, nous n'allons pas faire un bras de fer avec lui; on attend des explications.

Voilà, si vous décidez de sortir ces deux dossiers, l'affaire suivra son cours et le Tribunal cantonal, je pense, prendra une nouvelle décision mais je ne suis pas juriste.

La Commissaire. Il faut tout d'abord rappeler que l'article 6 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, à son alinéa 2, prévoit effectivement ce qu'a dit M. le Rapporteur mais il est complété de cette phrase: «Pour de justes motifs, des exceptions peuvent être faites.» Et c'est sur cette phrase, notamment, que se base le Tribunal cantonal dans sa décision. C'est pour ça que le Tribunal cantonal renvoie l'affaire au Grand Conseil pour ces deux dames. Je vous rappelle, j'ai regardé un peu le verbal des décisions qui ont été prises quand cette loi a été acceptée. Cette condition de l'alinéa 2 de l'article 6 avait été essentiellement posée pour que les dames remplissent les conditions d'intégration, c'est-à-dire qu'elles soient intégrées socialement, qu'elles apprennent les langues, etc. essentiellement.

Donc, en l'occurrence, le Tribunal cantonal s'est basé sur notre loi sur le droit de cité fribourgeois pour dire que d'après lui nous ne pouvons pas refuser à ces deux dames la nationalité suisse sur la base de notre loi. Je vous rappelle donc que M^{me} [REDACTED] a deux enfants. Elle a effectivement un mari qui a été condamné en Allemagne. M^{me} [REDACTED] a un mari qui travaille en Angleterre comme menuisier dans les chantiers navals.

Je vous rappelle que la procédure est la suivante: nous devons présenter ces deux dames au Grand Conseil pour qu'elles puissent faire recours sur la décision. Mais, déjà à l'époque, je vous avais avertis que l'article 6 al. 2 donnait la possibilité à ces deux dames de bénéficier de l'acquisition de la nationalité.

Le Rapporteur. M^{me} la Commissaire a parlé de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Je vous ai bien dit que la Commission des naturalisations questionne le tribunal pour savoir si on doit modifier la loi ou son règlement parce que dans son règlement d'exécution qui est fait par le Conseil d'Etat, il est bien précisé à l'article 3 lettre b que «le respect des conditions de résidence du droit fédéral ou cantonal, des conditions d'intégration ou de l'ordre juridique n'est pas exigé dans le cas des personnes mariées ou ayant enregistré un partenariat mais vivant séparées ensuite de difficultés conjugales». Les excep-

tions sont définies dans le règlement d'exécution. Peut-être doit-on élargir le règlement d'exécution mais là, c'est défini. Si la commission commence à appliquer des exceptions à son bon vouloir, je ne sais pas où on va finir. Nous, on s'en tient à ce qui est inscrit dans la loi. Peut-être devons-nous modifier le règlement d'exécution?

La Commissaire. Dans le cas d'une décision négative du Grand Conseil – et dans d'autres cas d'ailleurs – je pense que le Conseil d'Etat devrait effectivement modifier le règlement d'exécution.

- > Au vote, l'amendement Bapst est accepté par 56 voix contre 35 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Bapst: Total 56

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat: Total 35

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwy André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP),

Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 3

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP)

- > Modifié selon l'amendement Bapst (les dossiers N° 72 et 73 sont biffés).

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

Ont voté Oui: Total 88

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwy André (SE,ACG/MLB),

Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 1
Bonny David (SC,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 5
Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB)

—

Projet de loi 2014-DIAF-130 Journée du bilinguisme¹

Rapporteur: **Fritz Glauser** (PLR/FDP, GL).
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le projet de loi sur la journée du bilinguisme et le message du Conseil d'Etat sont la suite d'une motion du Conseil des jeunes du canton de Fribourg, acceptée unanimement le 3 mai 2012 par le Grand Conseil. Cette motion demandait l'introduction d'une journée du bilinguisme dans notre canton. Le Conseil des jeunes souligne encore que «la valeur de cette journée resterait bien entendu symbolique.» La commission a siégé le 5 janvier et vous présente à l'unanimité une version bis. Pendant les débats, l'importance du bilinguisme a souvent été relevée.

La Commissaire. Le bilinguisme est un atout majeur du canton de Fribourg. L'harmonie entre les cultures linguistiques, comme entre les religions d'ailleurs, est au cœur de l'identité de notre canton depuis des siècles. Elle est aussi un argument important pour notre dynamisme économique et une force pour le positionnement de Fribourg entre deux zones urbaines, Berne et la Riviera en expansion. Le bilinguisme est vécu dans le canton de Fribourg au quotidien par les individus, les entreprises et les administrations. Ce qui lui manque sans doute le plus, c'est une occasion d'être vu, d'être positif, et c'est là l'importance de la journée du bilinguisme qui se voulait, dès l'origine, une journée symbolique.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis ancien membre du Conseil des jeunes, membre du comité d'organisation de l'édition 2011 du rendez-vous bilingue et membre du forum des langues partenaires Fribourg/Freiburg.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis coprésident du forum des langues partenaires et, à ce titre,

impliqué dans l'organisation de la bientôt quatrième édition du rendez-vous bilingue. Mais c'est comme représentant du groupe Alliance centre gauche que je m'exprimerai.

Notre groupe a pris connaissance de la proposition de loi avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction et il soutiendra résolument son entrée en matière, ainsi que le texte final qui sera adopté par notre assemblée.

Les deux raisons sont assez évidentes: La première est structurelle, puisqu'elle concerne l'identité fribourgeoise, le cœur de notre identité, comme le disait M^{me} la Conseillère d'Etat. Quant à la seconde, c'est parce qu'elle répond à une initiative du forum des jeunes, jeunes qu'on considère souvent comme des personnes peu intéressées et peu mobilisées par la chose publique, et il nous semble important de donner une issue concrète à leur proposition traitée ici.

C'est d'ailleurs pour donner une issue concrète à cette proposition-là que nous avons un petit bémol concernant l'absence de participation financière du Conseil d'Etat en la matière. Il s'agit d'une journée symbolique dans le canton pour fêter notre bilinguisme et notre groupe ne comprend pas que le Conseil d'Etat adopte la position qui consiste à dire: «Faites! Mais sans moi.» Cela ne me paraissait pas du tout responsable en cette époque d'importance symbolique en matière de manifestations publiques.

C'est donc avec cela que nous entrons en matière et que nous présenterons aussi un amendement le temps venu.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Si Fribourg possède bien un atout majeur, c'est celui de son bilinguisme. Il est de notre devoir de le cultiver, de le développer et, bien évidemment, de l'améliorer.

Il est primordial de montrer à la Suisse entière que dans notre canton, l'allemand et le français sont sur pied d'égalité. Or, ce n'est de loin pas encore le cas. Nous devons pour cela constamment nous remettre en question, améliorer l'offre disponible pour promouvoir la langue partenaire et ainsi susciter de l'intérêt réciproque. Nos jeunes, moins jeunes, étudiants, doivent sentir la nécessité d'apprendre une langue supplémentaire et, si possible, en premier lieu l'allemand.

L'attrait économique, culturel et universitaire de Fribourg l'est en partie par sa situation à cheval sur le Röstigraben et ce Röstigraben ne devrait être, pour nous Fribourgeois, qu'un mot abstrait. La journée du bilinguisme fait partie de ces outils mis à disposition. Le projet bis de la commission remplit pleinement le souhait des motionnaires, qui veulent en premier lieu une journée annuelle symbolique.

Le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce projet de loi et vous invite à en faire de même.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). A titre personnel, je soutiendrai ce projet de loi, ayant le souhait que chacune et chacun de ce canton puisse s'exprimer dans une autre langue. Je précise que je suis aussi membre de la commission.

¹ Message pp. 168ss.

Nous avons modifié quelques articles auxquels le Conseil d'Etat, j'ai pu le constater, ne se rallie pas. Toutefois, lors de la lecture des articles, j'interviendrai pour soutenir et argumenter, si nécessaire, les modifications aux articles 1 et 4.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei und bitte Sie, das Projekt bis der Kommission zu unterstützen.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre, après avoir accordé une attention particulière à ce projet de loi relatif à la journée du bilinguisme, relève les éléments suivants:

La motion populaire du 26 juillet 2011, demandant au Gouvernement l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton, est issue du Conseil des jeunes du canton de Fribourg. Ceci montre une volonté de la part des jeunes de franchir les frontières linguistiques de nos régions, de reconnaître l'atout essentiel du canton de Fribourg, d'utiliser le potentiel de cette richesse et non de se braquer devant une langue que l'on ne maîtrise pas toujours et d'offrir la récolte de ces efforts aux futures générations, qui bénéficieront d'horizons prometteurs tant aux niveaux professionnel que relationnel.

Cette journée reste bien sûr symbolique. Quant aux actions, elles, elles peuvent être constantes. Il est intéressant de relever toutes les démarches entreprises par les écoles primaires, secondaires, professionnelles, institutions officielles, administrations publiques, médias, cinémas, théâtres, etc., afin de promouvoir, de favoriser et d'améliorer notre bilinguisme.

Lorsque l'article 17 de notre Constitution sera parfaitement appliqué, le but sera pratiquement atteint.

Au niveau culturel, je salue l'effort remarquable pour la promotion du bilinguisme, des différentes associations (Murten-Morat bilingue, forum des langues partenaires de Fribourg, la Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft – DFAG, le rendez-vous bilingue Freiburg/Fribourg).

En partant du principe que le thème principal traité ce jour au Grand Conseil par ce projet de loi est la journée du bilinguisme, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin OS-Lehrer an der OS Region Murten. Ich spreche in meinem ganz persönlichen Namen und ich möchte nicht der Spielverderber sein und werde dem Gesetzesentwurf natürlich auch zustimmen. Trotzdem ein paar Gedanken.

Die Schule wird aus meiner 25-jährigen Unterrichtserfahrung mit immer mehr Anliegen konfrontiert. Es vergeht kaum mehr eine Schulwoche, während welcher wir uns vollständig dem Kerngeschäft, nämlich dem Unterrichten, widmen können. Ein weiterer Tag kommt dazu, meiner Meinung nach mit etwas zweifelhaften Erfolgsaussichten. Obwohl es sicher richtig ist, prioritär Kinder und Jugendliche zu sensibilisieren, hoffe ich sehr, dass sich dieser Tag der Zweisprachigkeit nicht prioritär in der Schule abspielen wird. Die ganze

Freiburger Bevölkerung muss einbezogen werden und dazu reicht ein Tag nicht, da unterstütze ich meine Kollegin und Vorrednerin in ihrem ganzen Votum. Ich spüre in der Botschaft aber sehr wenig Enthusiasmus, die ganze Bevölkerung zu mehr Zweisprachigkeit anzuregen. Wie wichtig aber die Förderung der Zweisprachigkeit ist, habe ich kürzlich miterleben müssen, als ein deutschsprachiger und ein französischsprachiger Freiburger zusammen Englisch gesprochen haben. Das hat mich doch ziemlich schockiert. In diesem Sinne unterstütze ich diesen Tag, würde mich aber sehr freuen, wenn sich das Engagement nicht darauf beschränken würde.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Auch ich spreche nicht im Namen der Fraktion, sondern in meinem persönlichen Namen.

Ich gratuliere dem Jugendrat, dass er diese Initiative ergriffen hat und den Tag der Zweisprachigkeit fordert. Dies zeigt uns, dass sich die Jugendlichen für die Zweisprachigkeit engagieren und offen sind, die Partnersprache zu erlernen. Dies erlebe ich auch im Schulalltag. Das ist sehr erfreulich.

Weniger erfreulich ist aber die Botschaft des Staatsrates zum Gesetzesentwurf über den Tag der Zweisprachigkeit. In dieser Botschaft wird alles schön geredet und es entsteht der Eindruck, dass der Kanton Freiburg ein Musterbeispiel für einen zweisprachigen Kanton darstellt. Es steht geschrieben, dass die Bürgerinnen und Bürger bei einer Amtsstelle in einer Direktion, in einer Sitzung oder wenn sie irgendeine Frage oder Auskunft von einer kantonalen Stelle wünschen, in der Amtssprache ihrer Wahl sprechen können. In der Realität stimmt dies leider schlicht und einfach nicht!

In dieser Botschaft fehlt mir der Wille des Staatsrates, das Erlernen der Partnersprache zu verbessern. Was konkret unternimmt der Staatsrat? Es genügt nicht, die vielen sehr guten Aktionen der Schulen, der Vereine, der Kulturschaffenden oder der Medien aufzuzählen, auch die Regierung muss hier Zeichen setzen und die Zweisprachigkeit vermehrt vorleben. Hier verlange und erwarte ich vom Staatsrat viel mehr Engagement.

Es ist auch sehr beschämend zu lesen, dass der Staatsrat grundsätzlich keine finanziellen Mittel für den Tag der Zweisprachigkeit zur Verfügung stellen will. Wir geben tausende von Franken für Logos aus, um den Kanton Freiburg bekannt zu machen, für Kampagnen wie OFF, aber hier will die Regierung finanziell nichts beisteuern. Das ist kein starkes Signal des Staatsrates für die gelebte Zweisprachigkeit und eine verpasste Chance, diesem Tag der Zweisprachigkeit die Bedeutung zu geben, die er verdienen würde, um einen vorbildlichen zweisprachigen Kanton anzustreben!

Repond Nicolas (PS/SP, GR). En janvier dernier, je suis allé dans l'une des salles de théâtre de l'Equilibre, à une conférence organisée par le SICHH. Souvenez-vous, en mai 2014, notre Parlement avait octroyé pour le SICHH un prêt remboursable de 3 millions de francs et un cautionnement pour 9 millions de francs. A l'époque de ce décret, nous pouvions lire dans le message de présentation qu'un groupe de travail

avait lancé une réflexion sur les contributions que les hautes écoles fribourgeoises pouvaient apporter au parc technologique de Bluefactory, dont fait partie le projet SICHH. Le but de ce travail était de mettre en place des structures qui devaient être utiles à la fois aux hautes écoles fribourgeoises et aux entreprises, de manière à stimuler l'innovation. Eh bien, je fus extrêmement surpris d'apercevoir quelques semaines avant cette conférence que les courriels d'invitation et l'inscription à cette dernière n'étaient rédigés qu'en anglais. Quant au programme du jour, dont les intervenants étaient tous francophones, il était rédigé et proposé aux intervenants en français/anglais, un mot anglais and in english of course. Pourtant, nous n'avons entendu, durant toute la conférence, point d'intervention en anglais, si ce ne sont que quelques anglicismes auxquels nous nous sommes malheureusement déjà habitués.

Mesdames et Messieurs, vu la langue utilisée pour l'invitation à ladite conférence, je me pose la question: est-ce que l'anglais est dans ce canton l'unique langue de communication, de réflexion, de stimulation et d'innovation? On pourrait le croire. Pourtant, aujourd'hui le Grand Conseil nous propose un projet de loi pour soutenir le principe d'une journée du bilinguisme et l'une des principales propositions mentionnées à l'article 3, lettre a, est d'inciter les gens à aller vers l'autre culture pour améliorer la compréhension mutuelle.

Chers Collègues Députés, on ne peut pas mettre en avant le bilinguisme français-allemand, französisch-deutsch, si en même temps certaines structures soutenues par l'Etat de Fribourg font tout pour n'utiliser qu'une seule langue de communication, l'anglais, cette même langue enseignée comme première langue après la langue maternelle dans certains cantons suisses alémaniques, cantons que nous critiquons très logiquement pour cette fâcheuse décision.

Si l'on veut éliminer tout ce qui nous lie ou nous identifie dans ce canton ou nos deux langues, nos cultures respectives, il n'y a qu'à continuer ainsi et, dans quelques années, nous n'aurons plus de Röstigraben et qu'une seule langue, l'anglais. Certains pourraient y voir un avantage et dire: «Tant mieux.» Mais en réalité, cela voudrait surtout dire que nous n'aurions plus de culture, plus d'identité, plus de contraste. Ce sont pourtant les différences qui font les forces d'un pays, d'un canton, comme celui de Fribourg. Ces différences entre Suisses romands et Suisses alémaniques, entre Welches et Bourbines.

Alors oui, je souscris à 100% à l'inscription dans la loi d'une journée du bilinguisme. Cette journée ne doit pas être un alibi pour cacher la problématique des anglicismes qui envahissent notre vie de tous les jours, ces phrases que l'on retrouve journalièrement dans les publicités, dans les médias ou même dans les conférences proposées par notre Etat. Oui, je crois qu'en parallèle à la journée du bilinguisme, nous devrions nous attaquer surtout à préserver nos deux langues respectives que sont l'allemand et le français et combattre cette globalisation des langues par l'anglais, cette langue qui n'est pour nous qu'une langue de communication, mais qui ne nous apportera jamais les valeurs de nos deux cultures, la germanique et la latine.

Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat, soyez vigilants, soyez rigoureux avec votre département quant à l'utilisation de nos deux langues officielles et faites bannir tant que possible l'anglais, cette langue globalisante, de tous les documents, messages, invitations ou livres édités au nom ou avec le soutien de l'Etat de Fribourg.

Pour terminer, ce que nous aimons, nous les Fribourgeois, dans le Röstigraben, ce sont les röstis, ce plat si bon et si convivial, typiquement suisse, cuit avec des pommes de terre suisses, grillées délicatement à la poêle, juste un peu en surface et tendres à l'intérieur, comme nous, les Fribourgeois. C'est ça, l'Helvétie et le canton de Fribourg et c'est comme cela que l'on doit continuer à vivre dans ce canton. Alle vereinige hinter der Sprache von Goethe et langue de Molière. Vive le bilinguisme! Lebendig die Schweizersprachigkeit! (*Rires.*) Ich danke Ihnen für Eure Aufmerksamkeit.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'entrée en matière et je vous en remercie. Il y a des questions que nous avons déjà traitées en commission qui sont revenues sur la table; je pense qu'on les commentera lorsqu'on traitera les articles.

La Commissaire. J'ai entendu les nombreuses critiques à l'intention du Conseil d'Etat afin qu'il devienne plus actif. Le Conseil d'Etat n'est pas inactif dans le domaine du bilinguisme; il a d'ores et déjà soumis un projet à la Confédération pour soutenir cette journée du bilinguisme et un montant de 15 000 frs a été mis à disposition.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'est rallié aux propositions de la commission, qui demandait, si la journée du bilinguisme participe à la promotion de l'image du canton de Fribourg d'un canton bilingue, qu'il y ait des fonds supplémentaires qui puissent être alloués.

Il y a peut-être un volet que vous ne connaissez pas encore: nous avons soumis récemment à Berne une liste de projets pouvant être soutenus pour le bilinguisme. Un des projets, puisque nous avions de la peine à avoir un soutien pour des associations locales, est que la Confédération soutienne les associations locales qui ont des projets en faveur du bilinguisme. Sur la base de cette aide, nous avons déjà informé un certain nombre d'associations, notamment des associations de parents, qui pourraient élaborer des projets notamment de cercles scolaires bilingues. En effet, il faut bien le dire, la journée du bilinguisme est une très bonne chose, mais elle restera symbolique. Si on veut que notre population devienne bilingue, le meilleur moyen est de loin l'immersion dans l'enseignement, à côté des nombreuses mesures qui sont déjà prises actuellement dans l'enseignement.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. La Commission vous propose que la Journée du bilinguisme ait lieu en même temps que la Journée

européenne des langues, qui est fixée au 27 septembre 2015. Si ce jour tombe sur un jour de week-end, ce sera l'occasion de proposer des activités différentes et aussi intéressantes qui atteindront aussi un autre public que pendant les jours de la semaine.

La Commissaire. Der Staatsrat möchte eine gewisse Flexibilität beibehalten, damit er mit der kantonalen Verwaltung bei der Organisation des Tages der Zweisprachigkeit optimal mithelfen kann. Es ist nämlich einfacher, die Jugend einzubeziehen, wenn der Zweisprachigkeitstag ein Arbeits- oder Schultag ist.

C'est pour cela que le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier à l'amendement de la Commission de tracer «en principe».

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Vous n'avez pas encore l'amendement sous les yeux. Il est relativement simple. Il s'agit de rajouter le terme «fribourgeoise» ou «Freiburger» à l'article 1 ainsi qu'aux articles suivants et au titre si nécessaire.

L'article 1 commencerait donc comme cela: «Une journée *fribourgeoise* du bilinguisme [...] ; jedes Jahr findet ein *Freiburger* Tag der Zweisprachigkeit [...]».

Cette idée est avant tout une idée marketing. Il s'agit ici de positionner le canton de Fribourg, l'ensemble du territoire dans le bilinguisme. C'est pour cela qu'il nous semble important de mettre le terme *fribourgeois* en avant dans ce texte.

Une grande majorité du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique suivra cette proposition. Entre parenthèses, il y a un groupe, dans la région de Berne, qui cherche à faire pareil. Donc, positionnons-nous dès maintenant en rajoutant cet adjectif de localisation.

Fellmann Sabrina (PS/SP, LA). Concernant cet amendement, le groupe socialiste n'en a pas discuté en séance de groupe. J'entends le concept marketing qu'il peut y avoir derrière cette idée-là. Cela dit, sans être juriste, je me pose la question de savoir si cela a vraiment sa place dans le cadre de la loi et si ce n'est pas possible de l'utiliser d'un point de vue purement marketing.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Je vais rejoindre les idées de Madame la Commissaire, car, si je prends la version bis de la Commission, il serait dangereux de biffer «en principe». Si aujourd'hui l'Europe, pour une raison ou une autre, arrêta de mettre sur pied la Journée européenne des langues, cette Journée du bilinguisme tomberait. Le Conseil d'Etat devrait avoir la possibilité d'organiser cette journée du bilinguisme à tout moment.

Je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat et de revenir à la version initiale. Concernant cet amendement, je ne m'y connais pas assez en publicité, mais je pourrais vivre avec.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Au sujet d'une Journée fribourgeoise du bilinguisme, en mon nom personnel et en qualité de co-président du Forum des langues partenaires, je

peux souscrire à la formulation, puisqu'elle répondrait non seulement à un souci marketing mais aussi à un souci d'appropriation pour qu'il y ait derrière le marketing un peu de substance sur le contenu de cette journée.

Le Rapporteur. Je commence par l'amendement de Laurent Dietrich que nous n'avons pas consulté en Commission. Je parle donc à titre personnel. Je peux aussi aller dans la direction de Laurent Thévoz que cette nomenclature fribourgeoise dans ce contexte ne dérangera pas du tout, bien au contraire. Je peux donc soutenir cet amendement.

La Commissaire. Je pense que le Conseil d'Etat peut se rallier à l'adjonction de «fribourgeois» ou «Freiburger». Cela ne semble pas poser de problème, au contraire. Si le Conseil d'Etat s'est rallié à l'idée de la promotion de l'image par le bilinguisme, je pense que cela va dans cette direction.

Par contre, le fait de laisser «en principe» n'interdit pas de l'organiser le samedi et le dimanche mais rend possible, pour des raisons d'organisation et de participation des personnes actives dans l'enseignement, de le faire un autre jour. Je vous recommande d'accepter cette souplesse et de ne pas vous rallier à la version de la Commission.

> Au vote, l'amendement Dietrich, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 60 voix contre 16 et 4 abstentions.

Ont voté Oui: Total 60

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 16

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP)

Se sont abstenus: Total 4

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP)

- > Au vote, la proposition de la Commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 63 voix contre 18 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 63

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bündel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat: Total 18

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP)

- > Modifié selon l'amendement Dietrich et la proposition de la commission (projet bis).

ART. 2

Le Rapporteur. Concernant l'article 2, on a une modification proposée à la lettre c. La Commission souhaite non seulement favoriser, mais aussi renforcer les bonnes relations entre les communautés linguistiques cantonales.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 3, PHR. INTR. ET LET. A

Le Rapporteur. Die Kommission ist klar der Meinung, dass es mehr als nur ein Versuchen sein soll, einander besser zu verstehen. Darum schlägt sie vor, diesen Absatz wie folgt zu ändern: «Die Ziele des Tages der Zweisprachigkeit sind: a) Anreize für die Menschen zu schaffen, auf die andere Kultur zuzugehen, um das gegenseitige Verständnis zu verbessern.»

La Commissaire. Je n'ai rien à dire pour l'instant, je parlerai quand l'amendement sera fait.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je vous propose la modification suivante de biffer *les gens*, respectivement *die Menschen*. Il s'agit avant tout d'une adaptation cosmétique.

Le Rapporteur. Wir haben dieses Amendement in der Kommission nicht beraten. Darum spreche ich wiederum aus meiner persönlichen Sicht. Meines Erachtens kann man «für Menschen» oder auf Französisch «les gens» streichen. Der Sinn wird dadurch nicht geschmälert oder geändert, und wir kommen so zum gleichen Ziel.

La Commissaire. Je crois que justement, quand on est bilingue, il faut être court. Je remercie M. Simon Bischof pour ce raccourci et je m'y rallie.

- > L'amendement Bischof est accepté tacitement.

- > Modifié selon l'amendement Bischof.

ART. 3 LET. B

Le Rapporteur. L'article 3 let. b initial. Je vous propose de biffer cet alinéa dont la teneur figure désormais à l'article 2 let. c.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat peut se rallier à la proposition de la Commission.

- > Lettre biffée selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 3 LET. B^{bis}

Le Rapporteur. Um dem Aspekt des Image der Zweisprachigkeit und deren Förderung Rechnung zu tragen, schlägt die Kommission einen Artikel 3 Bst. b^{bis} vor mit dem Wortlaut: «Die Ziele des Tages der Zweisprachigkeit sind: b^{bis})

die verschiedenen existierenden und zukünftigen Aktionen sowie das Image eines zweisprachigen Kantons zu fördern.»

Wir wollen mit dieser Bestimmung also die Zweisprachigkeit fördern, im Wissen, dass ein Tag natürlich nicht genügt. Dieser Tag soll aber ganz klar zur Förderung der Zweisprachigkeit beitragen, und wir wollen dies im Gesetz so festhalten.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 4 AL. 1

Le Rapporteur. La majorité de la Commission vous propose de biffer, dans cet alinéa, la déclaration «en principe». Les exceptions seront réglées dans l'alinéa 2.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette suppression et pense qu'il est judicieux de mettre «en principe» pour ensuite énumérer les exceptions.

Fellmann Sabrina (PS/SP, LA). Nous travaillons aujourd'hui à l'élaboration d'une loi sur le bilinguisme, une initiative qui émane du Conseil des jeunes du canton de Fribourg et que tout le monde ici présent salue.

Pour commencer, je souhaiterais préciser que nous avons tout à fait saisi la valeur symbolique de cette Journée, mais que nous avons aussi entendu des discussions et des critiques concernant les aspects financiers liés à la création de celle-ci. Cela dit, en tenant compte de ce contexte symbolique, il me semble que l'article 1 de l'al. 4 est un mauvais signal. Je m'explique: à l'article 1 de la présente loi, nous définissons les lignes directrices de la Journée du bilinguisme. Dans l'article 2, nous fixons des objectifs à cette Journée sur la base des lignes directrices. Finalement, à l'article 4, par cette phrase somme toute assez négative, on indique, sans aucune nuance, qu'il n'y aura aucun soutien financier de l'Etat à ces activités. Or, cette phrase, en plus de donner un mauvais signal dans le cadre de l'élaboration d'une telle loi qui doit justement avoir une valeur symbolique, est aussi à mon sens inutile. Inutile, parce que l'alinéa 2 fixe les conditions et les critères quant à la possibilité d'obtenir ou non un soutien de l'Etat. En conclusion, il me semble donc que cet alinéa peut sans autre être *supprimé*, sans que cela ne pose de problème, sachant que les critères pour l'octroi sont définis.

Sur ces considérations, je vous remercie donc de soutenir cet amendement.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis toujours co-président du Forum des langues partenaires. Et ce n'est pas à ce titre, ni pour défendre ses intérêts particuliers, que je vais intervenir et soutenir cet amendement, puisque nous sommes déjà servis.

On parle d'argent; le risque, c'est d'écouter les interventions avec des préjugés au sujet des dépenses et des économies. Au-delà de cela, je crois que si l'on revient au cœur du problème, qui est celui que notre identité est liée au bilinguisme et que la

Journée du bilinguisme sert à célébrer cette particularité-là, il y a trois bonnes raisons pour lesquelles nous proposons de supprimer cet alinéa.

- > La première raison tient au mandat; comme le dit la Constitution du canton de Fribourg: l'Etat encourage le bilinguisme. Il a un mandat extrêmement clair. On vient d'adopter comme objectif de cette Journée une disposition qui veut que l'on doive promouvoir les différentes actions existantes et futures ainsi que l'image d'un canton bilingue. Il s'agit d'une charge que l'on doit remplir.
- > La deuxième raison est celle de la crédibilité. On voit qu'une Journée fribourgeoise du bilinguisme aura un avantage à l'extérieur du canton, mais elle devrait aussi commencer par l'intérieur de celui-ci. Que fait-on chez nous pour cela? Un peu de substance à ce bilinguisme. On ne peut pas se contenter d'un titre I alors qu'en réalité, il s'agirait plutôt d'une Journée du bilinguisme à Fribourg payée par la Confédération. Cela n'est pas très crédible. Au Forum des langues partenaires, nous sommes bien placés pour le savoir; pour la quatrième fois, nous allons organiser le Rendez-vous bilingue. Le canton joue le rôle d'entremetteur: il reçoit notre proposition et la transmet avec un préavis à Berne, il reçoit l'autorisation de Berne, il reçoit l'argent et nous le transmet. Cela fonctionne ainsi maintenant. Désire-t-on cela pour promouvoir le bilinguisme dans le canton lors d'une Journée à haute valeur symbolique?
- > La troisième raison est celle de la portée. Il s'agit d'une Journée symbolique. Nous n'allons pas résoudre tous les problèmes de bilinguisme dans le canton. Nous voulons un caractère qui marque cette fête par le symbole. Il s'agit d'une journée par année. Elle est cofinancée par la Confédération, si l'on fait bien les choses. Il y a tout le volontariat qui assume une grande partie des coûts supplémentaires. Finalement, on devrait éviter de retomber, comme le disait mon collègue Raemy, sur les traditionnelles activités liées à l'école.

C'est un mandat qui démontrera notre crédibilité et celle de nos autorités et qui est tout à fait à notre portée.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). En Commission, nous avons bien sûr discuté de cet article 1. En principe, je ne suis pas pour le principe de mettre des principes dans une loi. Tant et si bien que je suis satisfait de voir, M^{me} Fellmann, que finalement on abroge cet article. C'est tout à fait louable. Je peux soutenir cet amendement, à titre personnel bien entendu. Pour le reste, en égard de l'article 4 al. 2 let. b, le Conseil d'Etat peut toutefois, à titre exceptionnel, encourager les activités qui correspondent aux idées directrices et ceci nous correspondra parfaitement.

Le Rapporteur. Cette question a été débattue en commission. Comme je vous l'ai déjà annoncé, la majorité de la commission vous propose de biffer «en principe» car les exceptions sont réglées dans l'alinéa 2. Je vous fait part de la décision de la commission.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat ne se rallie ni à la proposition de la commission, ni à la proposition de M^{me} Fellmann.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 64 voix contre 21 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 64

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat: Total 21

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP)

S'est abstenu: Total 1

Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposé à l'amendement Fellmann, est rejetée par 52 voix contre 31 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 31

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP),

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de l'amendement Fellmann: Total 52

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP),

Se sont abstenus: Total 2

Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

- > Modifié selon l'amendement Fellmann.

ART. 4 AL. 2

Le Rapporteur. In Artikel 4 Abs. 2 sind die Ausnahmen geregelt – gut, wenn es den Abs. 1 nicht mehr gibt, könnte man das mit den Ausnahmen vielleicht weglassen. Der Absatz regelt die Unterstützung des Kantons.

Hier schlägt die Kommission vor, den Abs. 2 Bst. b folgendermassen zu ergänzen: «b) durch eine finanzielle Unterstützung, sofern diese Aktivitäten die Kriterien für die Gewährung einer Finanzhilfe für mehrsprachige Kantone gemäss Artikel 17 SpV erfüllen oder dazu beitragen, dass Freiburg als zweisprachiger Kanton wahrgenommen wird». Das wurde so von der Kommission eingebracht. Wir schlagen Ihnen dies auch als eine Promotion für unseren Kanton vor.

La Commissaire. Pour cet article 4 al. 2, le Conseil d'Etat peut se rallier à la proposition de la Commission de rajouter «ou contribue à la promotion de l'image bilingue du canton de Fribourg».

Deuxièmement, j'ai pris connaissance de l'amendement Flechtner et le Conseil d'Etat peut se rallier à la formulation de cet amendement, qui est plus élégante.

Troisièmement, si vous avez accepté de biffer l'alinéa 1, il faudra biffer le «toutefois» de l'alinéa 2.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Der Änderungsvorschlag oder Änderungsantrag betreffend den Artikel 4 Abs. 2 Bst. b ist keine inhaltliche, sondern eine rein formelle Änderung. Es geht darum, die jetzige Formulierung «für mehrsprachige Kantone gemäss Artikel 17 SpV» zu ersetzen durch einen Verweis auf die Kriterien der Finanzhilfe gemäss der Bundesgesetzgebung. Es geht bei diesem Änderungsantrag darum, in der Formulierung der Gesetzgebung kohärent zu bleiben und auch der Kontinuität genügend Rechnung zu tragen.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Toujours avec les mêmes antécédents, je propose une formulation plus simple mais bien sûr chargée d'un projet. Elle consisterait à demander au Conseil d'Etat d'encourager les activités qui correspondent aux idées directrices des objectifs. La suite de la formulation est reprise telle quelle, comme on vient de le proposer.

Je soutiens la remarque de M^{me} la Commissaire, qui propose de biffer «toutefois» dans la législation actuelle.

Il s'agit simplement de permettre au Conseil d'Etat d'assumer ses responsabilités, comme il se doit, en encourageant et promouvant le bilinguisme. Je signale seulement que le soutien financier, s'il est conditionné au respect du critère selon la législation fédérale, a toutes les chances d'obtenir des subventions fédérales. Est-il raisonnable que les activités de cette Journée du bilinguisme soient financées par la Confédération et de manière exceptionnelle par le canton? N'est-il pas plus simple que le Conseil d'Etat encourage ces activités en matière de logistique et financièrement?

Je vous propose donc cette petite modification.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je soutiens l'amendement de mon collègue Laurent Thévoz. Il s'agit d'une reformulation plus positive. Comme cela a été dit, si l'on obtient un soutien de la Confédération, il n'y a aucune raison de refuser cet amendement.

Le Rapporteur. La commission a débattu la question de l'amendement de M. Thévoz. L'alinéa 1 est biffé. Mais il ne s'agit quand même pas de la même interprétation s'il est écrit: «Le Conseil d'Etat peut, à titre exceptionnel, encourager» ou «peut encourager». Je crois que la mention «à titre exceptionnel» est toujours dans l'intérêt de la majorité de la commission.

Je crois pouvoir parler au nom de la commission en disant qu'il faut proposer de maintenir le terme «à titre exceptionnel».

La Commissaire. Le Conseil d'Etat tient à maintenir l'aide «à titre exceptionnel» et ne peut donc pas se rallier à l'amendement Thévoz. Il vous prie de prendre note de la suppression du «toutefois» et se rallie à la proposition Flechtner, car elle est plus élégante et plus durable. Car si la législation fédérale et l'article devaient changer, nous devrions changer la loi, ce qui n'est pas très approprié.

> Au vote, l'amendement Thévoz, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est rejeté par 50 voix contre 31 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Thévoz: Total 31

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 50

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Colomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 2

Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP)

- > Au vote, l'amendement Flechtner, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est rejeté par 50 voix contre 32 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Flechtner: Total 32

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 50

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfeler Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 2

Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

Deuxième lecture

ART. 1

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 3

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 4

Le Rapporteur. La majorité de la Commission vous propose de garder l'alinéa 1 de l'article 4, tout en biffant «en principe». Nous maintenons donc la version bis.

Pour l'alinéa 2, confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Pour l'alinéa 2, le Conseil d'Etat souhaiterait que l'on mentionne plutôt la législation fédérale que l'article 17 de l'ordonnance sur les langues.

- > Au vote, le résultat de la première lecture concernant l'alinéa premier (amendement Fellmann), opposé à la proposition de la commission (projet bis) est confirmé par 51 voix contre 32 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (amendement Fellmann): Total 51

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 32

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas

(SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 1

Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

- > Au vote, le résultat de la première lecture concernant l'alinéa premier (proposition de la commission), opposé à l'amendement Flechtner, est confirmé par 51 voix contre 31 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Flechtner: Total 31

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission): Total 51

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 2

Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui: Total 87

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Projet de loi 2014-DIAF-59 Modification de la loi sur l'agriculture (canton sans OGM)¹

Rapporteur: **Christian Ducotterd** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. En septembre 2011, les députés Dominique Corminboeuf et Nicolas Repond ont déposé une motion qui demandait de modifier la loi sur l'agriculture afin d'interdire les OGM dans le canton de Fribourg, le but principal étant de donner un signe fort à la Confédération afin d'interdire les OGM au niveau national. Le Conseil d'Etat a proposé de rejeter cette motion. Le Grand Conseil l'a pourtant acceptée le 12 juin 2012. Le Bureau du Grand Conseil a accepté la proposition du Conseil d'Etat de repousser l'application de cette motion jusqu'en 2017 au terme du moratoire fédéral qui empêche aujourd'hui de cultiver des plantes génétiquement modifiées. Le 24 juin, le Grand Conseil a demandé, par voie de mandat, la mise en œuvre de cette motion. La commission, qui a pris connaissance du décret, n'a pu que constater que le projet du Conseil d'Etat ne répond pas à la motion initiale, qui demandait d'interdire la culture d'OGM sur le territoire cantonal. La proposition du Conseil d'Etat limitait cette interdiction à la surface agricole utile alors que le champ d'application de la loi sur l'agriculture s'étend au-delà de cette surface.

L'ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation, en son article 16 «Exclusions de la surface agricole utile», cite les surfaces exclues de cette surface agricole utile.

Le point 1: Ne sont pas reconnues comme surfaces agricoles utiles:

1. les surfaces dont l'affectation principale n'est pas l'exploitation agricole;
2. les surfaces ou parties de surface fortement envahies par des plantes problématiques telles que le rumex, le charbon des champs, la folle avoine, le chiendent, le séneçon jacobéa ou les plantes néophytes envahissantes;
3. les surfaces situées dans une zone à bâtir légalisée après le 31 décembre 2013;
4. les terrains à bâtir équipés légalisés avant le 31 décembre 2013;
5. les surfaces comprises dans les terrains de golf et les aires de camping, les aérodromes, les terrains d'entraînement militaire ou les surfaces délimitées des bas-côtés des lignes ferroviaires et des routes publiques;
6. les surfaces comportant des installations photovoltaïques.

Il a aussi été constaté que les motionnaires avaient l'intention d'interdire la culture d'OGM sur tout le territoire alors que

cette possibilité échappe au champ d'application de la loi sur l'agriculture. La Direction n'a pu donner, lors de la séance, des explications concernant l'étendue du champ d'application de la loi sur l'agriculture. Aujourd'hui, nous pouvons vous informer de ce qui suit: l'article 3 de la loi fédérale sur l'agriculture définit ce champ d'application.

A propos du point 1, l'agriculture comprend: a) la production de denrées se prêtant à la consommation et à la transformation et provenant de la culture de végétaux et de la garde d'animaux de rente; b) le traitement, le stockage et la vente des produits dans l'exploitation de production; c) l'exploitation de surfaces proches de leur état naturel.

Le point 1^{bis} cite les mesures prévues aux articles 5 et 6, qui sont applicables aux activités proches de l'agriculture. Elles présupposent une activité menée sur la base de l'alinéa 1, let. a, b et c que je viens de citer.

Je vous cite maintenant le titre VI. Le titre VI concerne la recherche et vulgarisation, encouragement de la sélection végétale et animale, ressources génétiques. Dans le but d'appliquer la motion telle qu'elle a été déposée, la commission a accepté les amendements dans le but d'interdire les OGM dans le canton de Fribourg. Selon la Direction, ceci est légalement correct et ainsi ces articles auront un effet dans le champ d'application de la loi sur l'agriculture.

Mesdames et Messieurs, il est important d'interdire les OGM afin de donner un signe fort et incitateur envers la Confédération, qui doit se prononcer sur l'avenir du moratoire actuel. Une interdiction des OGM n'a de sens que si l'on arrive à commercialiser cette forme de production grâce à un label. Nous invitons donc le Conseil d'Etat et les producteurs à mettre en place les instruments permettant de commercialiser avec une plus-value les produits sans OGM.

La commission vous demande donc d'accepter l'entrée en matière et la version de la commission.

La Commissaire. L'interdiction des OGM dans le canton de Fribourg a fait l'objet de deux débats ici même. Vous me permettrez donc d'être assez brève, surtout vu l'heure tardive, dans cette introduction, ceci d'autant plus que sur le fond il semble que le Conseil d'Etat, les motionnaires et la majorité du Grand Conseil sont parfaitement d'accord.

Dans sa réponse à la motion 1133.11, le Conseil d'Etat a insisté sur les risques que représentent, d'une part, la technologie OGM et, d'autre part, les monopoles des multinationales actives dans le domaine. Il a, en outre, rappelé sa volonté de voir les importations exemptes de produits provenant de cultures OGM. Le désaccord portait donc sur la forme, la nécessité et la pertinence d'une interdiction inscrite dans le droit cantonal. La majorité du Grand Conseil a tenu à donner un signal fort en modifiant la loi sur l'agriculture en ce sens et le projet qui vous est présenté aujourd'hui répond à cette volonté.

Je vous appelle toutefois à ne pas vous tromper de cible et à ne pas «jeter le bébé avec l'eau du bain». Les OGM représentent un risque non maîtrisé lorsqu'ils sont disséminés en plein

¹ Message pp. 105ss.

champ. La culture d'OGM rend inévitable la contamination des cultures non-OGM, rendant irrémédiable leur diffusion. Les OGM ne sont pourtant pas seulement une menace. Dans plusieurs domaines, notamment dans le domaine de la santé, ils sont aussi un espoir. Il importe donc d'avoir un regard critique et nuancé sur les OGM et de ne pas doucher ces espoirs par un signal trop fort qui découragerait la recherche, recherche qui se fait notamment dans notre Université et dans des stations de recherche agronomique.

Je vous rappelle, en outre, que la motion à l'origine de ce projet de loi était claire, il s'agissait d'une modification de la loi sur l'agriculture. Elle visait donc une interdiction des OGM dans l'agriculture et non une interdiction générale sans discernement.

Aussi, je vous invite, d'une part, à entrer en matière sur le présent projet de loi et, d'autre part, à soit vous rallier à la version initiale du Conseil d'Etat, soit pour aller dans le sens des doutes émis par la commission sur les surfaces agricoles utiles, limiter le champ d'application à la production agricole pour que nos institutions de recherche ne soient pas mises devant le doute d'une interdiction d'activité.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Nous voici enfin arrivés au moment capital pour nous, les députés fribourgeois, de décider si oui ou non nous acceptons de voir un jour des cultures OGM dans les champs du canton de Fribourg. La question est simple et la réponse doit être aussi claire, précise et sans ambiguïté. Nous y reviendrons à la lecture des articles et je peux déjà vous dire que cela va chauffer.

Mesdames et Messieurs, cette interdiction des OGM dans la LAgri doit être un signe fort en direction de Berne. Elle doit montrer qu'il est possible que ce soit les cantons qui poussent les Chambres et le Conseil fédéral à modifier la loi fédérale et pas toujours l'inverse, le grand qui commande aux petits. A ce jour, plusieurs cantons se sont prononcés clairement contre les cultures OGM en l'inscrivant dans leur loi et d'autres sont sur les rangs, soit en proposant des modifications de la loi cantonale, soit au travers d'initiatives cantonales qui seront déposées ensuite au Parlement fédéral, comme c'est le cas pour le canton de Berne actuellement.

Comme vous le voyez et comme vous avez pu le lire dans le message de la modification de cette loi, les cantons de Vaud et Neuchâtel ont déjà inscrit l'interdiction dans leur loi. Avec le canton de Berne, qui devrait arriver ces prochaines semaines avec une initiative cantonale, nous aurons probablement tous nos cantons avec une volonté claire d'interdire les cultures OGM sur leur territoire. C'était bien le but de notre motion et de son inscription dans la loi, faire bouler de neige – ça va bien ces jours, on en a – et de montrer clairement la volonté des cantons et surtout la volonté populaire que personne, à part quelques exceptions, ne veuille des OGM. Ce seront la population et les cantons qui feront bouger la Berne fédérale.

Le fait que l'Union Européenne ait mis fin à des années de blocage sur le dossier OGM le mardi 13 janvier dernier, en permettant à n'importe quel pays de l'Union européenne de s'opposer aux cultures OGM, même si une autorisation a été

délivrée au niveau de Bruxelles, démontre bien que la volonté d'interdiction des OGM n'est pas seulement suisse mais aussi européenne,

Nous allons dans la même direction pour cette opposition aux OGM. La volonté vient d'en bas, de la population, des cantons puis des Etats, qui n'ont d'autre choix que de se plier à la volonté populaire et c'est très bien ainsi car, finalement, c'est bien nous, toutes et tous, les consommateurs qui n'avons pas envie de voir d'OGM dans notre assiette de tous les jours. Je ne parle même pas des désastres que créent les OGM sur la nature, surtout en ce qui concerne la perte de la biodiversité. D'autre part, les OGM n'apporteraient rien aux Suisses et encore moins au canton de Fribourg.

Aussi, après ces considérations, le groupe socialiste vous propose d'entrer en matière et vous invite à en faire de même.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis technicien en alimentation animale au service de UFA SA (Union des Fédérations Agricoles) et de la LANDI de Romont, fabricants d'aliments.

Notre groupe a bien étudié ce projet de loi et a été déçu par le manque de courage et de vision d'avenir du Conseil d'Etat. Nous devons montrer notre refus des OGM à tous les acteurs du système actuel. Nous ne voulons pas d'OGM sur tout le territoire du canton de Fribourg.

Le message présenté par le Conseil d'Etat est, de notre point de vue, trop faible, raison pour laquelle nous allons soutenir la version proposée par la commission. Avec les changements apportés par la commission, nous donnons également un signal fort aux Chambres fédérales. Nous espérons qu'à terme ce signal sera entendu.

Pour finir, je déplore que le Grand Conseil et que les motionnaires aient dû passer par un mandat pour faire appliquer cette motion. Cette façon de faire est pour moi détestable et nous aurions dû légiférer bien plus vite.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique est favorable à la modification de la loi sur l'agriculture telle que proposée par la commission ordinaire.

En effet, comme elle a été présentée par le Conseil d'Etat, elle ne reflète pas la volonté de la motion acceptée par le Grand Conseil. Celle-ci mentionnait une interdiction des cultures d'OGM sur tout le territoire du canton de Fribourg. Or, lorsqu'on parle de SAU (Surface Agricole Utile), on ne touche pas les surfaces à bâtir légalisées après le 31 décembre 2013 ni les jardins privés, les campings ou les golfs.

Ne laissons pas de marge de manœuvre à ce genre de culture dans notre canton. Donnons un signal fort à la Confédération, même si le droit fédéral prime sur le droit cantonal.

Nos AOP (Appellation d'origine protégée) et autres labels interdisent les OGM. Il a fallu des années pour les faire reconnaître et les consommateurs s'identifient à ceux-ci. Ne pre-

nous pas le risque de les mettre en péril au profit de grandes firmes agro-commerciales qui rendent déjà l'agriculture partiellement dépendante d'elles. Nous invitons le Conseil d'Etat et les producteurs à mettre en place un label «Canton sans OGM» qui permettra de commercialiser des produits avec une plus-value. Tout le monde y sera gagnant: le producteur comme le consommateur.

Nous ne connaissons pas actuellement avec certitude les effets dus aux cultures d'OGM sur la santé humaine. Préservons donc notre santé ainsi que celle des générations futures en refusant les cultures d'OGM sur tout le territoire cantonal.

Toutefois, un amendement sera déposé sur l'article 3 concernant la recherche confinée en laboratoire. Celui-ci sera soutenu majoritairement par notre groupe.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical partage aussi les inquiétudes des agriculteurs qui veulent une agriculture bio, non seulement pour la nature mais aussi pour les consommateurs qui désirent avoir des produits de qualité. Mais les coûts de production sont plus élevés et cela les empêche de soutenir la concurrence.

Un produit labellisé sans OGM se démarque des autres produits et justifie une différence de prix. Le groupe libéral-radical soutient donc ce projet de loi.

Toutefois, il est très dérangeant de voter une loi qui ne respecte pas le droit supérieur ou plus exactement ne le respecterait plus si le moratoire n'était pas reconduit. Au niveau cantonal, comme députés, nous estimons que nos lois doivent être appliquées et respectées par les collectivités publiques de notre canton. Nous n'aimerions pas que certaines communes s'en distancient sous prétexte de donner un signe politiquement fort.

C'est pour cette raison qu'une majorité du groupe libéral-radical soutiendra la version initiale du Conseil d'Etat, qui réserve le droit fédéral.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Mes liens d'intérêts: j'ai fait partie de l'équipe dirigeante de l'initiative Stop OGM et du réseau des députés romands qui avaient préparé les initiatives cantonales en vue de prolonger le moratoire fédéral jusqu'en 2017. Je suis également consommatrice d'aliments fribourgeois.

Le groupe Alliance centre gauche entre en matière et est favorable à la volonté aussi bien du décret que de la commission.

Il soutient le geste prononçant l'interdiction d'OGM dans la production agricole fribourgeoise. Aujourd'hui, comme il y a un moratoire fédéral valable jusqu'en 2017 et une loi en préparation, sa portée est surtout symbolique. Avec ce vote, les producteurs fribourgeois confirment leur volonté de ne pas recourir aux OGM dans leur production, même si l'importation de certains additifs de fourrages issus d'OGM reste très possible. Il s'agit uniquement de la production fribourgeoise. Les consommatrices et consommateurs confirment, comme en 2005 au niveau fédéral, que la population ne veut pas consommer des aliments issus de production OGM. Bien

entendu, le véritable enjeu n'est pas chez nous, mais dans les pays du Sud, où la monoculture et les patentes sur les semences OGM détruisent la production traditionnelle, créent des désastres écologiques et mettent les paysans dans une situation de dépendance souvent catastrophique voire mortelle. Donc, une vue critique sur les OGM est surtout un acte de solidarité qui doit s'insérer dans un mouvement international.

Pour ce qui est du texte soumis, nous saluons l'élan et le volontarisme de la commission qui a voulu donner un signal fort en parlant d'interdiction sur l'ensemble du territoire. Toutefois, si l'article 2 se réfère bien à la production agricole, la formulation de l'article 3 nous semble sujet à des malentendus et risque d'être en contradiction avec la législation fédérale. Interdire l'utilisation sur l'ensemble du territoire pourrait être interprété comme interdiction de la recherche même en laboratoire ou dans le domaine agricole. Or, dans la discussion au sujet de Stop OGM, il était hors de question d'interdire la recherche, surtout dans le domaine médical. Produire et manger des aliments OGM est un non-sens, car les produits de la culture traditionnelle sont plus sûrs, meilleurs et produisent moins d'effets négatifs. Mais utiliser un médicament issu de la recherche médicale OGM en cas de nécessité est une décision à un tout autre niveau. L'un peut détruire des vies, l'autre peut en sauver. Nous ne voulons pas entraver la liberté de recherche, notamment dans nos hautes écoles, même dans le domaine agricole. Il existe d'ailleurs des chercheurs qui utilisent des procédures de recherche avec des OGM afin de les utiliser après dans la production agricole traditionnelle, donc sans recours aux OGM.

A ce titre, nous avons déposé un amendement avec M. Schoenenweid pour changer et clarifier le texte. Nous nous opposons aujourd'hui avec verve aux OGM, mais en même temps l'utilisation des nanotechnologies est en plein essor avec relativement peu de connaissances sur leurs conséquences. On trouve les nanos déjà un peu partout: sur les vêtements, dans les produits de nettoyage et de cosmétique. Sans trop de réflexion sur les effets possibles. C'est peut-être un domaine que nous allons discuter au sein du Grand Conseil dans quelques années.

Nous entrons en matière et je vous invite à soutenir notre amendement sur l'article 3.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: paysan à Châtonnaye, président de l'Union des paysans fribourgeois et des céréaliers suisses.

L'agriculture suisse et fribourgeoise spécialement doit s'adapter régulièrement à des changements de marchés ou encore à des décisions politiques. Le soutien par la Confédération au canton est indispensable et constitue environ 25% du produit brut de nos exploitations. Mais cela veut aussi dire que les trois-quarts des produits viennent de la vente de nos productions. Avec l'ouverture et l'attente des marchés, l'agriculture avec ses organisations a défini une stratégie de qualité. Cette stratégie inclut une production intégralement sans OGM en Suisse. De plus, cette stratégie est soutenue par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture). Elle est partenaire en amont et en aval de notre production.

Les distributeurs, comme beaucoup d'entreprises de transformation et du commerce, ont signé une charte de soutien à cette stratégie de qualité. Egalement pour un standard suisse sans OGM. Nous avons aussi la mention «fourrage sans OGM» pour la production du Gruyère AOP. Alors, un soutien du côté de Fribourg sous la forme d'une adaptation de la loi sur l'agriculture est bienvenu. Surtout maintenant que le Conseil Fédéral propose une ouverture pour la production avec OGM par une réglementation de la cohabitation. Une cohabitation qui n'est pas réalisable pour les agriculteurs et nos partenaires. Nos flux de marchandises ne permettent pas de produire en parallèle. C'est trop cher.

Armons notre agriculture pour affronter l'avenir sereinement avec une production de qualité. Je vous invite à accepter le projet de loi dans sa version bis.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Le 9 septembre 2011, dépôt de la motion demandant la modification de la loi sur l'agriculture pour le canton sans OGM.

Le 10 février 2015, aujourd'hui, quarante mois plus tard, la modification proposée passe devant le Grand Conseil. La proposition du gouvernement comporte 276 caractères, ponctuation et espaces compris. Ceci représente les 17,25% d'une note de lecteur dans *La Liberté*, qui en autorise 1600.

Il y a dans ce Parlement une volonté d'interdire les OGM depuis le dépôt de la motion. Les principaux acteurs, producteurs et consommateurs sont, à une écrasante majorité, favorables à ce projet, ceci sans compromis. Le remaniement des articles opéré par la commission supprime toute référence à la loi supérieure. Ceci, actuellement, ne la contredit absolument pas, puisqu'elle ne fait aucune référence à l'interdiction de la culture d'OGM et que le moratoire court jusqu'en 2017. Mais le but essentiel est politique. C'est de démontrer à nos parlementaires fédéraux que des cantons ne veulent pas de ce type de culture. Ceci sera un signe fort lors des débats sous la Coupole. L'interdiction des OGM est l'une des garanties de production de produits locaux labellisés et de haute qualité. Ceci bien sûr garantit l'écoulement des produits à un prix permettant un revenu décent pour le producteur et, d'autre part, garantit au consommateur qu'il aura la sécurité de consommer des produits authentiques de qualité.

Mesdames et Messieurs les Députés, accepter la proposition de la commission ordinaire, c'est confirmer les différents votes que nous avons eus à ce sujet dans ce Parlement jusqu'à aujourd'hui. C'est rester fidèle à l'esprit de la motion. Ceci signifie aussi le rejet de toute autre proposition et amendement.

Le Rapporteur. J'aurais une réponse à donner à M^{me} la Députée de Weck: la majorité de la commission est favorable à la solution de rediscuter la loi si celle-ci n'est plus compatible avec le droit fédéral afin de trouver la meilleure solution, plutôt que de voir la loi cantonale devenir caduque en réservant le droit fédéral.

La Commissaire. Une réponse pour le mandat: vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil d'Etat a pris acte de votre volonté de faire de Fribourg un canton sans OGM et il a été

très actif. Votre signal a déjà été utilisé plusieurs fois. Que ce soit dans la Conférence des directeurs de l'agriculture, où le canton de Fribourg a été entendu aux côtés de l'Union suisse des paysans, ou lors de la consultation fédérale de la loi sur la cohabitation avec les OGM. Notre canton a été plus actif que d'autres cantons qui ont une base légale interdisant les OGM dans leur législation. Certains cantons ne se sont pas manifestés à ce sujet. Votre signal a été entendu. Nous avons travaillé activement dans ce sens. Le délai n'est pas un problème, puisque nous sommes actuellement toujours sous moratoire fédéral.

Par contre, nous comprenons le souci des agriculteurs pour toutes les surfaces situées hors SAU (surface agricole utile). Et c'est pour cela que nous soutenons soit la version initiale du Conseil d'Etat, soit une version dans laquelle le doute sur les SAU et sur tout ce qui pourrait concerner des entreprises de recherche est levé. Le Conseil d'Etat a étudié cette version et est favorable à un compromis allant dans le sens de la commission, si ce compromis permet de lever le doute pour notre recherche.

Nous sommes bien sûr favorables à un label cantonal sans OGM pour des prix corrects pour notre agriculture. Le Conseil d'Etat tient à la référence au droit supérieur tel que mentionné par M^{me} de Weck. Il est d'accord de mentionner, comme il a été demandé dans la consultation, une possibilité pour la recherche confinée. Il souhaite qu'il n'y ait pas de malentendu.

Je vous demande maintenant d'être raisonnables. Il ne s'agit pas de donner raison au Conseil d'Etat, il ne s'agit pas de donner raison à la commission, il s'agit de faire une loi qui soutient complètement l'agriculture dans son but de ne pas avoir de production OGM, mais de ne pas donner de signal pour des productions hors agriculture. Je vous propose donc d'être très attentifs. Il s'agit de notre canton de Fribourg et non d'un tel ou un tel qui aurait raison. Dans ce sens, les amendements Schoenenweid et Mutter vont dans une direction qui est, à mon sens, acceptable pour toutes les parties, puisqu'ils soutiennent complètement l'agriculture et évitent de donner un mauvais signal pour les productions hors agriculture.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 2 LET. A^{BIS} (NOUVELLE)

Le Rapporteur. La lettre a^{bis}, selon la version du projet du Gouvernement, parlait d'une interdiction en rapport avec la production agricole. Or, cette terminologie doit laisser la possibilité de produire des OGM sur d'autres terrains. C'est pour cette raison que l'amendement a été décidé par la commission.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat peut se rallier à cet alinéa, puisqu'il mentionne «pour la production agricole» dans les buts, dans le 2bis, ce qui ne sera pas le cas à l'alinéa 3, où cela manque.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). On ne peut pas dire que le Conseil d'Etat a été clair dans son article 2 let. a^{bis}: «l'Etat veille à garantir, sous réserve du droit fédéral, une production agricole libre d'organismes génétiquement modifiés». Vous m'excuserez, mais cet article peut être compris aussi bien dans le sens qu'il n'y aura point d'OGM que surtout l'inverse, c'est-à-dire que les OGM seront libres. Comment le Conseil d'Etat et surtout la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ont-ils pu proposer une telle phrase, si ce n'est peut-être pour semer, encore une fois, le doute?

En effet, nous avons été clairs dans notre réponse à l'avant-projet. Celle-ci reprenait les mêmes termes que notre motion, l'interdiction des OGM sur le territoire cantonal, un point c'est tout! C'est ce que vous propose la commission parlementaire, avec des phrases claires, pour les deux articles à modifier, ceci en ayant enlevé les termes inutiles de la réserve du droit fédéral, puisque nous savons tous que ce dernier est de toute façon supérieur au droit cantonal. Il n'y a pas besoin de mettre la réserve du droit fédéral, il est de toute façon supérieur au droit cantonal.

Il n'y a rien d'autre à dire sur ce texte, puisque nous avons déjà discuté du principe de l'interdiction des cultures OGM en 2012, 2013 et 2014. Comme la commission, le groupe socialiste soutiendra les propositions du projet bis que vous avez sous les yeux pour l'article 2 let. a^{bis} et nous vous invitons à en faire de même.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 3 AL. 2 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. A l'article 3 al. 2, le Gouvernement faisait une restriction concernant l'utilisation des OGM sur les surfaces agricoles utiles. Or, de nombreuses surfaces échappent à la surface agricole utile. Afin d'interdire la culture des OGM sur tout le territoire, la commission a changé la rédaction de cet article et a inscrit: «sur l'ensemble du territoire du canton de Fribourg».

La Commissaire. Le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier à la version de la commission et il souhaite qu'on spécifie «pour toute production agricole», afin de ne pas semer le doute dans cet article, de même que la réserve du droit fédéral.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je travaille pour l'EPFL, mais dans le domaine immobilier et pas dans la recherche fondamentale.

La recherche fondamentale et appliquée a toujours été en Suisse un secteur d'innovations extraordinaire, permettant à notre petit pays de figurer au rang des pays les plus innovants au monde. La présence de l'EPFL, de l'ETH Zürich, avec bien sûr les centres de recherche privés ont permis à la jeunesse et à notre économie de se démarquer, avec des produits de recherche de qualité et des produits d'exportation innovants, créant ainsi la richesse, pour aussi garantir une politique sociale et des formations enviables et surtout accessibles pour tous. En Suisse, la recherche est très surveillée et cadrée par les autorités fédérales.

L'amendement trop restrictif de la commission exprime bien cette réserve sur la recherche génétique sur les OGM. Cependant, cet amendement ferme toutes les opportunités, toutes les portes à double tour et empêche la moindre recherche sur la génétique, malgré les conditions déjà strictes sur les recherches génétiques en Suisse. C'est un autogoal pour notre canton. Les chercheurs sont aussi des citoyens qui ont une éthique professionnelle.

Je vous propose de modifier l'article 3 al. 2 comme suit: «L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est interdite pour toute production agricole sur des surfaces situées sur le territoire du canton de Fribourg. Le droit fédéral est réserve.» Par ailleurs, je vous propose d'ajouter un nouvel alinéa 3 dont la teneur est la suivante: «L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés en lien avec la recherche sur les OGM en milieu confiné peut être autorisée aux conditions fixées par le droit fédéral.»

L'amendement proposé et soutenu par le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique rappelle les conditions très strictes de la recherche en milieu confiné et en laboratoire. Avec cet amendement, on respecte la volonté de la motion, en acceptant aussi une recherche sous haute surveillance.

Soutenez cet amendement pour vos chercheurs, pour nos emplois dans l'innovation, pour notre économie et notre formation innovante. Créer un îlot d'interdictions dans ce monde académique et de la recherche génétique est une grave erreur. Dès lors, cet amendement permet cette ouverture de recherche sous contrôle.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai des questions de compréhension devant ce thème extrêmement ardu et très important.

Premièrement, je me demande pourquoi, à l'alinéa 2, on nous propose de établir un lien entre deux choses indépendantes à première vue, l'interdiction des OGM dans la production agricole et la réserve du droit fédéral. Est-ce qu'on ne pourrait pas séparer ces deux choses-là?

La deuxième question concerne les recherches en milieu confiné: est-ce que les recherches en milieu confiné concernent tant les fins médicales qu'agricoles, ou seulement un de ces deux domaines? Car j'ai compris qu'il y avait une controverse sur l'extension aux milieux médicaux de l'interdiction des OGM et de la recherche en la matière.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Ce matin 10 février 2015, la DIAF a envoyé à certains députés, tous non-membres de la commission, la proposition de l'amendement que vous avez entendu de M. Schoenenweid. Il est simplement scandaleux de ne pas le faire à tous les députés et aux membres de la commission, pour court-circuiter justement cette commission. M^{me} la Commissaire et la DIAF font fi de la volonté de la commission et c'est absolument scandaleux. Il est évident que nous ne soutiendrons pas cet amendement, vu que le geste de la DIAF et du Conseil d'Etat était totalement manipulateur. On a l'habitude, depuis qu'on a déposé notre motion, d'avoir des effets de ce style-là.

De toute manière, le droit fédéral est supérieur. Au premier article qui a été approuvé, on parlait bien des OGM dans l'agriculture et on est dans la loi sur l'agriculture; cela ne concerne pas du tout ce qui est hors agriculture. Je ne vois donc pas pourquoi M^{me} la Commissaire parle toujours d'OGM qui n'ont rien à voir avec l'agriculture. J'aimerais qu'on comprenne bien qu'on est dans la loi sur l'agriculture et qu'on discute de cultures OGM. Rien d'autre.

D'autre part, à chaque fois qu'un membre de la commission a posé une question spécifique sur le droit lors de la séance de commission, ni M^{me} la Commissaire, ni ses deux collègues de la DIAF n'ont pu répondre précisément aux questions et donner une vraie solution. Preuve en est que justement cet amendement a été déposé ce matin.

Nous ne reviendrons donc évidemment pas sur l'amendement et nous nous bornerons à accepter uniquement ce qui a été approuvé par la commission.

Le Rapporteur. Je vais répondre à M. le Député Thévoz. Je vous rappelle que lors de la séance, il y avait un doute sur le champ d'application de la loi sur l'agriculture, étant donné qu'on n'avait pas de réponse par rapport à ce champ d'application. Après consultation du droit fédéral, on peut constater que ce champ ne s'étend bien sûr pas au domaine médical, mais il s'étend à tout le domaine agricole ainsi qu'à la recherche.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se fait beaucoup de soucis pour la formulation de la commission et c'est pour cela qu'il a cherché une solution intermédiaire après avoir compris les soucis des agriculteurs par rapport aux surfaces agricoles utiles. C'est dans ce sens qu'il y a des propositions qui ont été faites, qui ont été avalisées par le Conseil d'Etat, puisque nous avons étudié ensemble la formulation correcte à donner à une proposition qui veillerait à lever le doute pour la recherche et pour le champ d'application. Donc, il n'y a aucune manipulation.

L'alinéa 3 sur la recherche en milieu confiné a été proposé à la commission. Celle-ci l'a refusé et a refusé aussi de limiter à la production agricole. Le Conseil d'Etat se fait beaucoup de soucis et aimerait trouver une solution qui convienne complètement au milieu agricole, qui lève tous les soucis des agriculteurs, mais qui ne fasse pas de souci au milieu de la recherche. C'est dans ce sens-là que nous avons collaboré pour la proposition de l'amendement Schoenenweid/Mutter, qui nous semble aller dans le bon sens. Je ne peux que soutenir les propos de M. Schoenenweid et de M^{me} Mutter, qui connaît bien le sujet, puisqu'elle a fait campagne contre les OGM il y a un certain temps.

Je vous remercie d'accorder de l'importance aux propositions que le Conseil d'Etat soutient pour éviter de donner un signal trop fort. Je vous rappelle encore une fois que le signal a été entendu et utilisé; imaginez-vous bien que je n'ai pas manqué d'utiliser ce signal dans la Conférence des directeurs de l'agriculture et qu'en plus, ce signal a été couronné de succès. Nous allons continuer à le faire mais faites attention de ne pas donner de mauvais signal au niveau cantonal.

> Au vote, l'amendement Schoenenweid/Mutter, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est accepté par 39 voix contre 36 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Schoenenweid/Mutter: Total 39

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP),

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 36

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP),

Se sont abstenus: Total 2

Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB),

> Modifié selon l'amendement Schoenenweid/Mutter.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Il y a bien une procédure. Je voulais poser la question si il y avait une objection à faire la deuxième lecture. J'ai reçu enfin la deuxième lecture. J'ai voté «abstention», parce que dans l'état actuel, je n'arrive pas à me déterminer. Je n'ai pas assez d'éléments, c'est encore trop flou.

Donc, j'aurais besoin d'avoir plus de temps pour qu'on puisse passer à une autre session, pour faire cette deuxième lecture-là. Il y a des positions qui sont peut-être très antagonistes et peut-être très proches, mais on n'a pas le temps maintenant, en plenum, de pouvoir en discuter. Moi, personnellement, j'aurais besoin d'un temps de réflexion pour me faire un avis, pour pouvoir changer mon vote.

- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

—

Rapport 2013-DIAF-85 Réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements (P2011.12 – 2012-GC-16)¹

Discussion

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Pour l'instant, je n'ai encore aucun lien d'intérêt direct avec les castors.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec intérêt le rapport sur le postulat 2011.12, réhabilitation et réinsertion des castors, déposé par notre ex-collègue du groupe, Michel Losey, et son nouveau collègue du groupe libéral-radical, Fritz Glauser.

Ce rapport nous laisse quelque peu pantois et soulève plusieurs questions. Un concept «Castors», de plus de 40 pages, a été mis sur pied à Fribourg et a fait l'objet d'une consultation. Où sont énumérés les résultats de cette consultation dans le rapport, qui n'a de loin pas fait l'unanimité? Je pense ici aux communes fribourgeoises, à l'AFEF, au club du bois par exemple. Si l'Etat prend en charge une partie des déprédations dues aux castors, dans quelle caisse est pris l'argent pour les dédommagements? Qui finance ces fonds? Les communes doivent-elles supporter à elles seules les déprédations dues aux chemins et aux canalisations par exemple?

Nous constatons aussi que la réintroduction de certaines espèces animales pose passablement de problèmes dans nos campagnes de la plaine suisse, qui est de plus en plus urbanisée et toujours plus densément occupée par l'espèce humaine. M^{me} la Commissaire, vous qui connaissez les problèmes des terres assolées, vous proposez dans ce rapport de déplacer par exemple de 15 mètres tous les chemins des cours d'eau pour laisser la place aux castors. Où voulez-vous prendre ces nouveaux terrains disponibles? Sur la surface agricole utile?

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, nous voyons une fois de plus qu'il s'agit là d'un rapport incomplet, qui nous laisse dubitatifs. Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport et souhaite des réponses claires aux questions posées.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye, président de l'Union des paysans fribourgeois et des céréaliers suisses.

A la lecture du rapport, il semble qu'effectivement beaucoup de groupes d'intérêts se trouvent fort touchés par les activités des castors: collectivités publiques, syndicats d'améliorations foncières, propriétaires de bâtiments privés, de forêts, d'infrastructures de communication ou de production d'énergie, de rives et berges de cours d'eau: la liste est longue et non exhaustive. La mise à jour du recensement de la population le relève: il s'agit de prendre au sérieux le développement de la population des castors au vu des dégâts actuels et potentiels que peuvent causer leurs activités.

Sous l'angle de la sécurité et de la protection des crues et des inondations, il s'agit également de trouver le bon procédé afin d'éviter des dégâts très importants aux infrastructures de notre canton. C'est justement le dédommagement de dégâts, notamment causés aux infrastructures, qui reste un point noir bien trop lourd à supporter pour les propriétaires concernés, collectifs ou particuliers.

Pour en venir aux solutions proposées, la déception est grande à la lecture du rapport, puisque la seule perdante proposée est, une fois de plus, l'agriculture. C'est une attitude inadmissible de la part de la Direction des institutions, de l'agriculture – dois-je le rappeler – et des forêts. Aménager une zone riveraine, exploiter extensivement une surface agricole, diminuer le talus de berges et élargir l'espace réservé aux cours d'eau, et même, comble de l'outrecuidance, déplacer les infrastructures: cela se fera une fois de plus au détriment de l'agriculture, des surfaces d'assolement et des terres agricoles. C'est une véritable provocation et un signe d'irresponsabilité à l'heure de la révision de l'inventaire des surfaces d'assolement. De plus, la problématique de l'espace réservé aux cours d'eau n'est toujours pas définitivement réglée à Berne. Le concept est à revoir et redéfinir, car il est clairement insuffisant.

Certains cantons sont déjà arrivés à trouver des solutions; pourquoi Fribourg serait-il à la traîne? Je suis persuadé qu'une cohabitation reste possible, mais elle doit être le fait d'un concept réfléchi et élaboré en collaboration avec les propriétaires touchés par l'évolution de la population de castors afin de proposer une solution et un concept crédible.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport 2013-DIAF-85 sur la problématique des castors sur le territoire cantonal. Ce rapport est bref mais concis et apporte un éclairage complet sur la réhabilitation et la réinsertion du castor. Il sied de préciser que la consultation du site complète bien ce rapport.

Il est vrai que deux districts sont plus particulièrement intéressés par cette problématique: celui de la Broye et celui du Lac. Quant aux dégâts causés par le castor, ceci est logique: dans ces régions, les rivières sont bordées par des chemins agricoles et les champs de cultures approchent au plus près des rives. Là, bien sûr, on ne peut pas diminuer la pente des talus de berges et déplacer les infrastructures, car ceci dimi-

¹ Texte du rapport pp. 123ss.

nuerait d'autant les surfaces agricoles nécessaires au revenu des agriculteurs. Il existe des solutions, décrites dans le rapport, mais toutes ne sont pas applicables. Pour que le castor s'implante, il faut une matière première, comme les arbres d'eau (saule, aulne, carolin etc.). Si ces essences ne sont pas présentes, le castor sera beaucoup moins présent. Or, les ingénieurs et urbanistes de la nature, qui ont créé des ouvrages qui ne peuvent tolérer le castor à cause de leurs dégâts, ont par contre implanté une flore arboricole qui favorise sa venue.

Un exemple: le 5 avril 2001, le dernier tronçon de l'autoroute A1 a été ouvert. Lorsque l'aménagement arboricole est venu à maturité environ une dizaine d'années plus tard, c'est là que nous avons connu la colonisation de certains espaces par le castor, alors qu'il n'y était pas auparavant. On peut constater ceci sur la carte annexée au rapport.

Dans le rapport qui nous a été soumis, nous apprenons qu'un concept «Castors» suisse, nouvelle version, est prévu pour septembre 2015. Fribourg n'est pas resté en arrière, puisqu'il a son propre concept. Attendons qu'il se calibre sur le nouveau concept de la Confédération et attendons les résultats.

Ensuite, chers collègues députés, 300 000 fribourgeois, presque 150 castors, je dirais donc qu'il n'y a pas le feu au lac et qu'il n'y a pas de quoi crier au loup pour le moment. Des indemnités sont prévues et des solutions à long terme sont étudiées. Il est vrai que le problème est sérieux, mais pas dramatique. Nous souhaitons que le Conseil d'Etat le résolve au mieux, dans l'intérêt de chacun des humains et des castors.

Nous prenons acte de ce rapport.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis paysan, mais je ne suis pas directement concerné par des dégâts occasionnés par les castors. J'aime ce sympathique animal, mais le garde-faune de ma circonscription ne m'aime pas et apprécie encore moins mes épandages de lisiers.

En réponse au postulat des députés Losey et Glauser, le Conseil d'Etat, que je remercie, nous livre un rapport très succinct. On y apprend que le castor est bien représenté dans les districts du Lac et de la Broye, principalement dans les régions en-dessous de 600 mètres d'altitude. La population actuelle peut être estimée à presque 150 individus. Dans les mesures préventives, la solution la plus durable passe très souvent par une revitalisation des cours d'eau. En effet, les conflits sont fréquemment causés par un manque de places réservées aux cours d'eau et une végétation riveraine non adaptée. Le concept «Castors» suisse date de 2004. Depuis l'augmentation du nombre de castors et des conflits liés à leurs activités, la Confédération a dû revisiter le concept «Castors» suisse. La nouvelle version est prévue pour septembre 2015.

Dans notre canton, dans le contexte actuel, tant que la problématique des surfaces d'assolement n'est pas définie, tant que les surfaces nécessaires à la revitalisation des cours d'eau ne sont pas clairement déterminées, il est urgent d'attendre. Le castor et son habitat sont protégés. Néanmoins, le castor a beau posséder une belle queue plate et de magnifiques dents, ce n'est pas une raison pour le vénérer. Il doit rester à sa place,

dans un environnement qui ne doit pas croître au détriment des bonnes terres agricoles.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport, sans grande conviction.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Da Kollege Grandgirard schon erklärt hat, wie ein Biber aussieht, werde ich das jetzt nicht wiederholen und auch sonst nicht sehr lange sprechen. Ich teile seine Sympathien für dieses Tier. Es ist ein gutes Zeichen, dass die Rückkehr der Biber mehr als nur einige Exemplare umfasst. Das heisst, dass die Biodiversität in einigen Räumen unsers Kantons doch am Wachsen ist.

Was auch wahr ist und da verstehe ich die Postulanten: Der Biber ist ein grosser Baumeister und es ist eindrücklich, welche Schäden er in einer einzigen Nacht verursachen kann. Es ist gut möglich, dass ein einziger Biber, eine einzige Biberfamilie mehrere Hektaren Land unter Wasser setzt mit einem einzigen Bau, und er wird das immer wieder tun, immer wieder am gleichen Ort.

In diesem Sinne danke ich dem Staatsrat für seinen ebenso kurzen wie pragmatischen Bericht. Ich danke auch, dass im Sinne des papierlosen Büros der Link zum Biberkonzept drin ist. Dieses Biberkonzept zeigt eine ganze Palette an Massnahmen auf, mit denen dieses Tier im Kanton willkommen geheissen werden kann.

Ich denke, dass es richtig ist, Entschädigungen zu fordern, auch teilweise für Infrastrukturen, im Sinne von Subventionen. Als wichtigstes Mittel erachte ich jedoch die Revitalisierungen, die auch sonst nötig sind für unsere Gewässer. Der Freihalteraum von 10 bis 20 Metern an Wasserläufen sollte an den wichtigen Wasserläufen unseres Kantons eine Regel werden. Das wäre nicht nur im Sinne der Biberbesiedelung nötig sondern auch, um die Lebensräume des Kantons grundsätzlich zu unterstützen und um weitere Schäden zu verhindern.

Im Übrigen ist der Kanton ja bereit, auch Schutzmassnahmen, einfache Schutzmassnahmen wie Drahtzäune und Schutzmassnahmen für Einzelbäume zu fördern. Ich denke, dass wir damit auf dem richtigen Weg sind. Es liegt nun an den Grundbesitzern auszuwählen, welche der vorgeschlagenen Massnahmen sie ergreifen wollen. Es ist aber klar: Der Biber ist ein geschütztes Tier. Wir müssen uns wie bei anderen Arten, die sich wieder ansiedeln, auf das Zusammenleben einstellen. Eine Bekämpfung würde nichts bringen, sondern nur schaden.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Im Seebezirk ist der Biber wirklich ein grosses Problem, vielleicht weniger wegen Kulturschäden am Gemüse – er geht ja hauptsächlich in Zuckerrüben, Mais usw. Vor allem aber macht er sehr grosse Schäden an Infrastrukturen, die mit teurem Geld gebaut worden sind, auch mit Subventionen des Kantons und des Bundes bei den Güterzusammenlegungen, den Flurwegen, die den Bächen entlang gebaut wurden, aber auch bei den Drainagen, die kaputt gehen, wenn der Biber sie mit seinem Bau stoppt, das heisst, den Wasserausfluss verstopft.

Der ganze Bericht, der hier vorliegt, sagt mir zu wenig aus über die Visionen, wie man die Ausbreitung des Bibers eindämmen könnte. Der Kanton Bern hat ganz konkrete Massnahmen, die sogenannten roten Kanäle, und an diesen roten Kanälen wird der Biber nicht geduldet. Das heisst, mit dem Einverständnis des Wildschutzes werden dort die Dämme immer wieder weggeräumt, bis es dem Biber schlussendlich zu dumm wird, dort zu bauen. In diesem Sinne bin ich gespannt auf das neue Biberkonzept des Bundes, das diesen Herbst herauskommt.

Christa Mutter möchte ich noch entgegenen: Es ist ja gut, immer wieder von Renaturierung und Revitalisieren der Bäche und Kanäle zu reden. Liebe Kollegin, Du hast von 20 Metern gesprochen oder noch mehr, die es braucht. Wie ist das kompatibel mit den fehlenden Fruchtfolgefächern? Der Kanton weiss bereits jetzt nicht, wie er diese ersetzten soll.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis vice-président de la Société fribourgeoise d'améliorations foncières.

J'ai pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat concernant ce concept «Castors» et j'ai constaté qu'il n'entend rien faire pour régler ce problème de dégâts dus aux castors. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit le député Johner, mais je partage sa vision des problèmes qu'il y a dans le district du Lac.

D'après le tableau que nous avons pu observer dans le concept «Castors», on veut des cours d'eau, sans routes, on veut des drainages où la colonisation n'engendrerait que peu de conflits avec les activités humaines. Avec votre concept, si l'on regarde la carte du canton à la page 24, à part les Préalpes fribourgeoises, il n'y aurait plus aucun terrain dans le canton qui ne serait pas colonisé par cet agréable castor.

Notre souhait, lors de la consultation, était la prise en charge des dégâts par les services qui souhaitent la propagation des castors. Si on consulte le tableau de la page 21, concernant les mesures et le financement, on constate que les communes devraient payer tous les dégâts causés par ces bestioles, même si elles sont sympathiques.

Je souhaite que le Conseil d'Etat fasse une proposition de financement des dégâts aux infrastructures, que ce soit une part par le fonds des améliorations foncières ou par d'autres organes. Je crois qu'on doit vraiment se pencher sur ce problème. Il n'est pas correct que dans une commune où un cours d'eau longe une route, ce soit toujours la commune qui doit prendre ces frais en charge. Je pense qu'il est urgent de réagir et de nous faire une proposition.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et j'ai des parcelles qui sont proches d'un cours d'eau qui a été revitalisé, dont des castors ont pris possession. Ce cours d'eau correspond tout à fait aux normes du concept «Castors» suisse et du concept «Castors» Fribourg. Mais par rapport à ces spécialistes qui disent que le fait d'aménager 20 mètres de largeur, d'avoir un cours d'eau plus sinueux, d'avoir des berges qui soient arborisées avec des espèces tendres et autres, eh bien, ce concept ne suffit pas à maintenir le castor dans ce cours d'eau revitalisé. L'expérience est réelle

sur la commune de Bussy, Cugy, Vesin, les Montets, l'Arignon et les castors ont toujours envie d'aller voir plus loin. Ces castors provoquent des dégâts sur les infrastructures. Il n'y a donc pas de solution miracle selon les spécialistes qui étudient annuellement ces castors. D'autres solutions doivent être trouvées. C'est vrai que le castor est un magnifique mammifère, mais il faut trouver une cohabitation qui soit correcte et qui prenne en considération les intérêts de l'agriculture et des surfaces d'assolement. C'est une quadrature qui n'est pas facile, mais il faut savoir fixer les priorités et ce qu'on attend du Conseil d'Etat, c'est de savoir quelles priorités il veut et ensuite le Grand Conseil décidera si ces priorités, il les fait siennes ou pas.

Donc, par rapport à ceci, le rapport actuel est un rapport insatisfaisant, qui ne répond pas aux questions des postulants d'alors.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je suis le président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière, président du club du bois et de la forêt du Grand Conseil.

Je ne vais pas vraiment parler du rapport, puisque le rapport, pour ma part, est passé à la poubelle depuis longtemps. Il n'y a rien dedans, si ce n'est qu'on nous renvoie au concept «Castors», qui a été mis en consultation au niveau cantonal. Le club du bois, l'AFEF et l'Association des communes fribourgeoises ont répondu. M. Pierre-André Page dit que les milieux agricoles et les infrastructures d'améliorations foncières ont répondu, tous assez critiques envers ce concept. Alors, la question qui est adressée à M^{me} la Conseillère est: qu'advient-il de cette consultation? Avec tous ces milieux qui y ont répondu plutôt négativement, avec des questions, est-ce que ce concept «Castors» sera modifié ou pas? Parce que le rapport ne fait que nous renvoyer à ce concept «Castors» qui n'est, de l'avis de beaucoup, pas idéal. On s'inquiète notamment du financement des mesures, de ce qui sera reporté sur les collectivités publiques, donc là j'attends cette réponse. Le rapport ne dit pas grand-chose.

Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Merci pour vos remarques sur le postulat «Castors». J'espère que vous avez tous vu qu'à la fin vous pouviez télécharger le concept «Castors» en français et en allemand, avec tout un tableau de décisions qui fixent justement les priorités décisionnelles. Ce concept «Castors» a été effectivement mis en consultation et j'ai demandé que les services intègrent les remarques mises en consultation. J'ai le souvenir très précis qu'un certain nombre de remarques n'avaient pas été intégrées et que j'ai demandé à ce qu'elles le soient. Je pourrais encore faire un contrôle pour voir exactement quelles remarques n'avaient pas été intégrées mais je vous assure que j'ai été en tout cas dans votre direction pour une partie des remarques. Un exemple? Puisque M. Losey fait référence à l'Arignon, à Bussy, effectivement, il y a un problème, il y a un bas-fond. Il y a eu une revitalisation dans le cadre des mesures de compensation de l'autoroute. Si je peux m'exprimer ainsi en vous faisant des gestes, vous avez le bas-fond et après, ils ont mis les digues du ruisseau au-dessus de ce bas-fond, ce qui fait que le castor, qui n'a pas assez de profondeur dans ce cours d'eau et qui veut de la profondeur pour

entrer dans son terrier ou pour mettre des provisions pour l'hiver sous l'eau, il construit des barrages pour avoir assez d'eau. Il construit des barrages et après, il creuse la digue pour aller faire son terrier. Etant donné que les digues sont plus hautes que les terrains alentour, il fait un trou et tout est inondé. Donc, il faut dire que cet ouvrage n'est pas conforme à une cohabitation correcte avec le castor. C'est pour ça que j'ai été voir cet endroit. C'est pour ça que le canton a décidé d'acheter un bout de terrain pour accorder sur un tronçon de l'espace au castor.

Le canton a aussi décidé que dans le reste du tronçon, pour éviter des problèmes d'inondation, il allait combattre le castor; combattre le castor mais combattre aussi les barrages du castor, qui causent des inondations au milieu et alentour. J'estime que la solution qui a été choisie par le Service des forêts à cet endroit est une solution pragmatique qui ne convient en fait ni aux protecteurs ni aux agriculteurs mais qui, finalement, est le juste milieu pour trouver une solution de cohabitation.

Voilà peut-être pour la solution trouvée dans l'Arignon. Effectivement, dans la Bibera, on a un peu le même problème, puisque la Bibera a été revitalisée il y a 15–20 ans quand il n'y avait pas de castors et un certain nombre de barrages causent des problèmes dans la plaine qui va vers Cressier. Je crois qu'il va falloir trouver des solutions. Il y a régulièrement des trous qui sont faits dans les barrages ou des barrages électriques qui sont posés pour que le castor n'atteigne pas un certain niveau. Vous avez les photos de ces mesures dans le Concept Castor.

Pour les communes, vous l'avez lu, les frais, c'est 880 francs qui ont été versés via l'ordonnance sur la chasse pour les dégâts aux cultures. Sur deux ans, ce n'est pas un montant énorme. Pour les communes, c'est 40 000 francs à peu près et ces communes sont soutenues en général par les améliorations foncières mais, il faut le dire, ce soutien n'est pas suffisant. C'est pour ça que nous avons transmis un texte à la conseillère nationale Valérie Piller-Carrard pour qu'elle insiste auprès de la Confédération pour que celle-ci paie une partie des dégâts d'infrastructures. Malheureusement, la Confédération a refusé en l'état. Nous avons repris des contacts avec la Confédération, qui nous a assuré qu'elle allait réexaminer cette question. Je sais qu'actuellement au Conseil national la même proposition a été déposée par un conseiller national d'un autre parti. Nous allons insister auprès de nos conseillères et conseillers nationaux pour qu'ils soutiennent une indemnisation, une participation aux indemnités par la Confédération. Donc, nous sommes complètement en action sur ce sujet et nous ne laissons pas les choses dans un tiroir.

Je ne suis pas subjuguée – ou ne je ne sais plus comment a dit M. le Député Grandgirard – par le castor vu ses caractéristiques morphologiques. Non, au contraire, nous essayons de trouver des solutions. Si vous prenez les 15 mètres mentionnés par le député Schläfli, vous verrez, si vous regardez dans le concept, cette page où se trouve le processus de décision, vous verrez on répond toujours à une question par oui/non. On dit: Est-ce que c'est possible d'élargir? Oui/non. Si ce n'est pas possible, qu'est-ce qu'on fait? A la fin, la dernière mesure,

c'est, par exemple, mettre une grille sur la digue pour que le castor arrête de l'endommager, mais c'est aussi détruire les barrages. Tout ça est prévu là, ce n'est pas que des mesures d'admiration du castor, c'est un certain nombre de mesures pragmatiques. L'élargissement à 15 mètres, tel qu'il figure dans la réponse de la Confédération à la motion de Valérie Piller-Carrard, n'est pas du tout la seule solution. Quand elle n'est pas possible pour des raisons de maintien des surfaces agricoles ou pour d'autres raisons, il y a d'autres mesures à prendre.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions sur ce très sympathique animal qu'est le castor et je suis très satisfaite de vous avoir entendu dire qu'une cohabitation est possible mais qu'il faut être pragmatique. Si nous avons des difficultés supplémentaires dans le Grand Marais, nous allons aller dans la direction du canton de Berne avec ses zones rouges mais c'est quasi ce que nous faisons avec certains passages où nous détruisons certains canaux, où nous détruisons les barrages.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Michel Losey

Bulletins distribués: 97; rentrés: 92; blancs: 11; nuls: 3; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu *M. Gabriel Kolly, à Corbières*, par 78 voix.

Un membre de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, en remplacement de Philippe Uldry

Bulletins distribués: 89; rentrés: 73; blancs: 5; nul: 0; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élue *M^{me} Annelise Meyer, à Villars-sur-Glâne*, par 68 voix.

—

- La séance est levée à 17 h 55.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—